

# MONTATAIRE

BULLETIN MUNICIPAL

Décembre 1976

SIX ANNÉES DE RÉALISATIONS  
ET DE LUTTES



UNE GESTION

HUMAINE

ET DÉMOCRATIQUE



AU SERVICE DES TRAVAILLEURS  
ET DE LA POPULATION



Pour tous vos Déplacements  
et Hôpitaux - Cliniques - Maternités

## TAXIS Guy CAZET

455.26.13

Agréés par les Caisses de Sécurité Sociale et Mutuelles



SOCIÉTÉ DE CONFORT THERMIQUE

6, rue Jessé  
CREIL 60100  
Tél. 455.22.06

*Met à votre disposition*

- Un Service de Distribution  
Fuel - Essence - Super - Gas Oil  
Lubrifiants Shell
- Un Service d'Entretien, Dépannage  
Chauffage toutes énergies  
Plomberie - Sanitaire  
Traitement des Eaux
- Un Service d'Installations  
Chauffage Fuel - Gaz - Electricité  
Isolation - Régulation  
Installations sanitaires  
Adoucisseurs d'eau



Madame  
Françoise Poulain

## Pingouin Stemm

77, rue Jean Jaurès

MONTATAIRE

**laines - chaussettes**  
**bas - collants**  
**tapis - carnavas**

MACHINE A COUDRE « ELNA » et « ZENITH »  
MACHINE A REPASSER « ELNAPRES »

## S. N. E. CONFIDIS

12 bis, rue Antoine Bullot  
60710 CHEVRIÈRE Tél. 441.40.76

*Noël arrive*

Vous voulez bénéficier des meilleurs prix

**Salle de Ventes**

Ouverture : tous les jours de 8 h. à 18 h.  
et les samedis 4, 11, 18 décembre  
de 10 h. à 12 h. et de 14 h. à 18 h.

## RAPID' PLAN S.A.

TOUT POUR LE DESSIN INDUSTRIEL  
TIRAGES DE PLAN  
PHOTOCOPIES  
OFFSET

Magasin d'exposition : 8 et 10, rue de Condé  
Atelier de tirage de plan : Avenue de la Libération  
60160 MONTATAIRE Tél. 455.23.68

Quincaillerie - Ménage - Outillage - Articles de Cadeaux

## Georges BRAILLON

75, rue Jean Jaurès - Tél. 455.22.30

CAFÉ DES SPORTIFS

## chez Serge

8, P. Auguste-Génie - MONTATAIRE

Tél. 455.14.86

*Tous les Résultats Sportifs*





**BULLETIN  
MUNICIPAL  
- 1976 -**

**MONTATAIRE**

DÉPARTEMENT  
DE L'OISE

RÉDACTION  
DOCUMENTATION  
DIFFUSION  
MAIRIE DE MONTATAIRE

Supplément au "Travailleur  
de la région Creilloise"

Nouvelle Série

N° 44 - Décembre 1976

N° Commission Paritaire 52.362

Dépôt Légal n° 5507 - 4<sup>e</sup> Trim. 76

Imprimerie Lafosse

80 - Abbeville

Directeur de Publication :

Daniel VANDENBROCK

*À l'occasion  
de la Nouvelle Année  
Le Conseil Municipal présente  
à la population de Montataire  
ses meilleurs vœux  
de bonheur et de santé*

**SOMMAIRE**

<i>Les Vœux du Maire .....</i>	3
<i>Editorial de M. le Maire .....</i>	5
<i>Elections municipales : Accord national des partis de gauche..</i>	5
<i>1971-1976 : Six années de réalisations et de luttes au service des travailleurs et de la population.....</i>	6
<i>Voirie .....</i>	7-8
<i>Ecole.....</i>	9
<i>Logements - Bâtiments - Urbanisme .....</i>	10
<i>Action sociale - Crèche .....</i>	11
<i>Sport.....</i>	11-12
<i>Jeunesse et Culture .....</i>	12-13
<i>Six années de lutte incessante avec les travailleurs et la population.....</i>	13-14-15
<i>Finances locales et impôts locaux .....</i>	16
<i>Le P.O.S. et la consultation des Habitants.....</i>	17
<i>La population étrangère immigrée à Montataire : 18 % .....</i>	18-19
<i>Le billet du Conseiller Général .....</i>	20
<i>Une délégation de Montataire s'est rendue en R.D.A.....</i>	21
<i>A la rencontre de la R.D.A. ....</i>	21
<i>Echos de la Vie quotidienne .....</i>	23-25
<i>Renseignements divers .....</i>	27
<i>En cas d'urgence .....</i>	28

*Ce bulletin a été réalisé grâce à la participation  
des Commerçants, Artisans et petits Industriels  
présents dans ces pages.*

**Nous vous les recommandons particulièrement pour vos achats  
et travaux.**



# ENTREPRISE GUERRA-TARCY

Société Anonyme au Capital de 1.000.000 F

TRAVAUX PUBLICS  
GÉNIE CIVIL  
BATIMENT



Agence de CREIL : Rue Charles-Somasco  
Tél. 455-05-94

A LA

## CAISSE d'ÉPARGNE

61, rue Jean Jaurès à MONTATAIRE



- des placements sûrs et rentables nets d'impôt
- souscriptions aux bons anonymes
- les prêts immobiliers les plus avantageux !

Pour en savoir plus, venez nous voir...  
LA OÙ EST L'ÉCUREUIL

INTERFLORA

### LUCETTE

FLEURISTE

Toutes Compositions Florales \*\*\* Livraisons assurées  
24, rue de la République - 60160 MONTATAIRE

Tél. 455.24.61

# astral

## PEINTURES et VERNIS

- ★ Revêtements spéciaux industriels laques et sous-couches automobiles
- ★ Peintures marines
- ★ Peintures pour professionnels du bâtiment
- ★ Produits spéciaux pour le bricolage

Siège social : 164, rue Ambroise Croizat, 92304 SAINT-DENIS Tél. 820.61.64.

Usine : 18, rue des Déportés - 60 - MONTATAIRE - ☎ 455.35.20



# LES VOEUX DU MAIRE



*Madame, Mademoiselle, Monsieur,*

*« Bonne Année ! » Comment vont résonner ces deux mots dans nos foyers montatairiens en ce début 1977 ?*

*Plus de 250 personnes sont inscrites au chômage à Montataire. La gêne s'installe dans des centaines de familles, conséquence du chômage et de la hausse des prix. Certaines sont frappées par les coupures de gaz, d'eau, etc... La saisie pour dettes, les menaces d'expulsion pour non-paiement de loyer, c'est la réalité. c'est la misère !*

*On choisit même la période des vacances et des fêtes, et les quelques instants d'oubli qu'elle procure, pour porter de mauvais coups sur les prix.*

*Même vos impôts locaux sont maintenant augmentés par les moyens que s'est donné le gouvernement, sans que pour autant un centime de plus n'entre dans les caisses de la commune !*

*On comprendra que dans ces conditions les seuls efforts de votre Municipalité et de vos Conseillers Municipaux pour atténuer ces atteintes à votre niveau de vie ne peuvent suffire. Pas plus que l'expression de vœux pieux n'y changera quelque chose.*

*Car c'est dans la lutte avec vous toutes et avec vous tous, c'est dans le rassemblement de toutes les bonnes volontés que nous ferons reculer le pouvoir sur des objectifs immédiats et que nous assurerons la promotion de changements démocratiques réels et profonds.*

*C'est pourquoi, sur cette base, vos élus municipaux vous présentent cependant leurs vœux d'espoir. Nous voulons que pour vous le mot « bonheur » prenne un sens.*

*Nous souhaitons ardemment que vous contribuiez au développement de cette union, pour ces changements réels et profonds indispensables. pour le droit au travail, les libertés et la sécurité du lendemain.*

*C'est le message qu'à votre intention nous confions à ces deux mots : « Bonne Année ! »*

**Robert TRIN.**



## Compiègne Auto Industrie

18, rue des Lombards

Ets F. GRUBIS

60200 COMPIÈGNE  
Tél. 440.19.46



## Société Générale

UN COMPTE EN BANQUE  
QUI VOUS RAPPORTE 6,50 %

6, place Auguste Génie -

MONTATAIRE - Tél. 455.18.11  
COMPTE SUR LIVRET

ENTREPRISE DE PEINTURE  
ET VITRERIE

## B. CHAUVEAU

16, Place Auguste Génie

60160 MONTATAIRE

Tél. 455.07.60

~~~~~ Droguerie - Papiers Peints

~~~~~ Décors - Lettres

~~~~~ Balatum - Tapiflex

~~~~~ Peinture Industrielle

BOUCHERIE NOUVELLE

## DESHAYES René

24, rue de la République

MONTATAIRE

Tél. 455.07.46

JEAN  entreprise  
LEFEBVRE

TRAVAUX PUBLICS  
ET PARTICULIERS

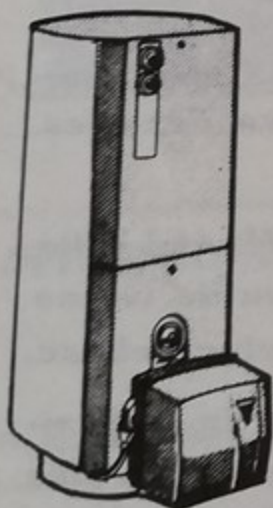
REVÊTEMENTS INDUSTRIELS

MATÉRIAUX ENROBÉS NOIR ET ROUGE

11, boulevard Jean Mermoz - 92 - NEUILLY-SUR-SEINE

Centre-Oise, rue de la Garenne - SAINT-LEU-D'ESSERENT

Tél. 456.60.93



Chauffage  
Ventilation  
Plomberie  
Sanitaire

Chauffage électrique intégré

# S. A. DESSAINT

110, Rue Jean-Jaurès - MONTATAIRE

Tél. 455.07.99



# ÉDITORIAL DE M. le MAIRE

Mesdames, Messieurs,

Quelques mois nous séparent des élections municipales du printemps 1977.

Ces élections revêtiront une importance particulière.

- Pour le pouvoir giscardien et les politiciens qui le soutiennent, il s'agira de mettre en place, par la démagogie et le mensonge ou sous couvert d'apolitisme, des municipalités destinées à gérer la crise et à faire supporter aux travailleurs les conséquences de la néfaste politique gouvernementale.

- Pour les forces démocratiques, il s'agira de doter les communes de municipalités pratiquant une gestion sociale, humaine et démocratique et s'engageant résolument dans la voie de la lutte avec et pour la population laborieuse contre l'autoritarisme du pouvoir, contre l'asphyxie financière des communes soumises de plus en plus aux objectifs du grand capital.

C'est pourquoi l'accord réalisé le 28 juin dernier entre les partis de gauche signataires du Programme Commun de Gouvernement et dont vous trouverez le texte ci-dessous aura une portée exceptionnelle sur cette grande consultation électorale.

Le caractère national de cet accord qui assure la solidarité de la gauche dans tout le pays, lui donne une force particulière. De plus, il garantit le respect du suffrage universel en précisant que la composition des listes d'union se réalisera sur la base des résultats de l'ensemble des consultations électorales intervenues depuis la signature du Programme Commun.

Enfin, la solidarité de gestion entre tous les élus de la gauche pendant la durée du mandat sur un

contrat communal s'inspirant des orientations du Programme Commun fera des municipalités d'union des bases importantes de l'action indispensable pour le changement.

A Montataire comme chacun peut le remarquer, notre politique municipale prend en compte les besoins qui se manifestent (logement, sport, loisirs), les besoins représentés par les associations et mouvements concourant à la vie démocratique locale.

Pour réaliser cette politique véritablement conforme aux intérêts de la population, il faut avoir des pouvoirs politiques et des moyens financiers.

Afin d'accroître le détournement des fonds publics au profit des monopoles, l'Etat ne cesse d'accroître les charges financières qui pèsent sur les budgets communaux laissant aux Conseils Municipaux la « liberté » d'augmenter les impôts locaux pour faire face aux besoins de la population.

Mais que constate-t-on aujourd'hui ?

Les impôts des collectivités ont augmenté plus vite que les impôts d'Etat ; ils sont devenus insupportables et dans le même temps les communes, accablées de dépenses, sont au bord de l'asphyxie. Le VII<sup>e</sup> plan prévoit même une aggravation de cette situation déjà intolérable.

Pour ce qui nous concerne, les élus communistes que nous sommes ne sont pas tombés dans le piège.

Depuis des années, ils refusent de gérer la crise.

Tout en continuant à rendre les meilleurs services à la population.

Notre choix, ce fut donc la lutte, la lutte contre les transferts de charges, la lutte pour obtenir des crédits, la lutte pour accroître les pouvoirs des conseils municipaux, la lutte pour les libertés communales.

A l'expérience donc, la population peut constater que là où ils ont été élus, les communistes, en démocrates conséquents, ont respecté le contrat communal.

Mais, en même temps, nous avons pu vérifier combien nous avons besoin pour diriger les affaires municipales, du concours actif de la population dans toute sa diversité, sociale et politique.

Aujourd'hui, plus que jamais, nous entendons passer avec elle un nouveau contrat. Autant la sanction du suffrage universel est une loi, autant son application suppose la lutte quotidienne.

Robert TRIN.

## ***Elections municipales :***

### **ACCORD NATIONAL DES PARTIS DE GAUCHE**

Une rencontre au sommet des trois partis signataires du Programme Commun de Gouvernement de la gauche a eu lieu le 28 juin 1976 au siège du Comité Central du Parti Communiste Français, place du Colonel Fabien à Paris.

Les délégations étaient composées de François Mitterrand, Pierre Mauroy, Gaston Defferre, Pierre Bérégovoy, Edith Cresson, Jean Poperen et Georges Sarre (P.S.) ; Robert Fabre, Michel Crépeau, François Loncle, Pierre Bracque, René Billères, François Luchaire, A. Reynaud (M.R.G.) ; Georges Marchais, Charles Fiterman, Maxime Gremetz, Jean Kanapa, Claude Poperen, Madeleine Vincent, Pierre Juquin (P.C.F.).

A la fin de la réunion, Georges Marchais entouré de Robert Fabre et François Mitterrand, a donné lecture à la presse de la déclaration commune ci-dessous :

Les délégations des partis signataires du Programme Commun se sont rencontrées le lundi 28 juin. Elles ont discuté de la préparation des élections municipales.

Les trois formations invitent leurs organisations départementales et locales à engager des négociations immédiates en vue du meilleur accord possible d'union de la gauche dès le premier tour de scrutin dans toutes les communes de France où elles sont présentes.

Par meilleur accord possible, les trois formations entendent notamment :

- Prendre pour base pour la composition des listes l'ensemble des consultations électorales intervenues depuis la signature du Programme Commun ;

- Assurer la solidarité de gestion pendant la durée du mandat sur un contrat municipal s'inspirant des orientations du Programme Commun.

Les délégations sont convenues de se rencontrer à nouveau à l'automne.

Paris, le 28 juin 1976.



# 1971-1976 : SIX ANNÉES DE SERVICE AU SERVICE DES TRAVAILLEURS

Conformément aux engagements pris et régulièrement tenus, sur la base du contrat communal, depuis son élection le 14 mars 1971, notre Municipalité rend compte ici de son action tant sur le plan des réalisations que sur celui de la défense des intérêts des travailleurs et de toute la population de Montataire.

Mais si ce bilan permet de mesurer l'ampleur de ce qui a été effectué, il importe de le replacer d'abord dans le contexte de l'aggravation de la crise globale du système capitaliste qui pèse lourdement sur l'action municipale et sur la vie de chacun des habitants de Montataire.

En effet, sous l'action conjuguée de la réduction des financements d'Etat, du prélèvement de la T.V.A. sur tous les travaux et achats de la commune, de l'inflation, du ralentissement de l'activité économique dû à la crise générale, il y a une crise sans cesse plus aiguë des finances locales.

Mais si le pouvoir fait de vagues promesses concernant la T.V.A. par exemple, c'est sur les travailleurs et toute la population qu'il entend en faire retomber les conséquences.

Il voudrait bien faire porter aux communes la responsabilité de cette situation.

Or c'est la grande bourgeoisie qui, dans la défense inhumaine de ses intérêts, est conduite à écraser les communes de charges toujours plus lourdes et à anéantir les libertés communales les unes après les autres.

C'est l'Etat giscardien qui aggrave sans cesse un encadrement bureaucratique et centralisateur des collectivités locales, pour le plus grand profit des quelques monopoles qui dominent la vie du pays.

Comment se traduit cette politique néfaste sur le plan de notre commune ?

## L'ETAT PREND D'UNE MAIN...

Le prélèvement par l'Etat de la T.V.A. porte sur tous les investissements des réalisations et équipements de la commune.

En 1975, la ville de Montataire a ainsi payé en T.V.A. plus de 107 millions d'A.F., soit l'équivalent du montant des taxes d'habitation payées par tous les Montatairiens et qui est perçu par la commune c'est-à-dire 64 % du total.

Les grosses sociétés récupèrent la T.V.A., mais la commune ne récupère rien.

## ... MAIS NE REND PAS DE L'AUTRE

La réduction constante des subventions de l'Etat affecte tous les domaines de l'activité municipale.

Cet amoindrissement n'a cessé de s'aggraver sur le plan national.

### La part des subventions d'Etat dans les investissements des collectivités

| 1968 | 1974   | PREVISIONS 1980 (VII <sup>e</sup> Plan) |
|------|--------|---|
| 21 % | 15,5 % | 12,35 %                                 |

Cela est particulièrement frappant, dans notre commune, sur le plan des équipements scolaires, où la conjonction de la diminution des subventions de l'Etat - fixées par forfait et par classe pour un montant total inchangé depuis 1963 - et du prélèvement de la T.V.A., fait ressortir avec acuité l'injustice du système.

## LA CHUTE DES SUBVENTIONS DANS LE DOMAINE SCOLAIRE

| 1958 : Groupe scolaire Joliot-Curie   |                    |               |
|---|--------------------|---------------|
| Part de l'Etat  | Part de la commune | Coût .....    |
| 67 %  | 33 %               | 1.052.487,48  |
|   |                    | Subventions.. |
|   |                    | 675.207,20    |
| La T.V.A. n'existait pas encore   |                    |               |
| 1963 : Groupe Paul Langevin   |                    |               |
| Part de l'Etat  | Part de la commune | Coût .....    |
|   |                    | 1.579.161,79  |
|   |                    | Subventions.. |
|   |                    | 1.087.474,00  |
| 53,8 %  | 46,2 %             | T.V.A. ....   |
|   |                    | 236.874,27    |
| On voit qu'après prélèvement de la T.V.A., l'Etat a financé <b>réellement</b> 850.599,73 F., soit 53,8 %  |                    |               |
| 1971 : Groupe Jacques Decour  |                    |               |
| Part de l'Etat  | Part de la commune | Coût .....    |
|   |                    | 5.973.708,11  |
|   |                    | Subventions . |
|   |                    | 2.454.000,00  |
| 27,6 %  | 72,4 %             | T.V.A. ....   |
|   |                    | 802.908,25    |
| Là encore, mais de manière aggravée, on voit qu'après paiement de la T.V.A., l'Etat a financé <b>réellement</b> 1.651.091,75 F., soit 27,6 % de l'ensemble. |                    |               |

Bien plus, avec le financement des tribunes du stade Marcel Coene, on mesure à quel point le système fait marcher le monde sur la tête : à travers le prélèvement de la T.V.A. et dans le retard apporté au paiement des subventions, on s'aperçoit que **c'est la commune de Montataire qui, en dernier ressort, subventionne l'Etat !**

En effet, dans ce cas précis, l'Etat doit encore 212.760, 00 f à la commune alors que les travaux sont terminés, et que les installations sont en service depuis plus de deux ans.

## EMPRUNTS : HAUSSE VERTIGINEUSE DE L'ANNUITÉ

Pour construire, aménager, moderniser, il a été nécessaire de recourir à l'emprunt.

Or les emprunts coûtent de plus en plus cher.

Entre 1971 et 1976, le montant du remboursement annuel de l'emprunt a **augmenté de plus de 920 %**.

Cette effarante progression ajoute bien évidemment aux difficultés de la commune.

## UNE GESTION SOCIALE ET DÉMOCRATIQUE

A tout cela s'ajoute un certain nombre de dépenses rendues obligatoires par l'Etat, principalement au niveau de l'aide sociale (nous le verrons plus loin en détail) et de la police d'Etat.

C'est dans ce cadre général qu'il convient d'apprécier le bilan de l'action municipale dans la période 1971-1976.

Disons tout de suite que la gestion sociale et démocratique de notre Municipalité fait la preuve qu'elle prend en charge tous les besoins qu'exprime la vie sociale dans la commune.

En particulier, notre Municipalité dirigée par des communistes adapte les tarifs des services sociaux les plus divers aux ressources des familles.

Par là même elle offre dans tous les domaines aux couches les plus larges de la population des possibilités dont, autrement, serait exclu le plus grand nombre.



# RÉALISATIONS ET DE LUTTES TRAVAILLEURS ET DE LA POPULATION

## 1. – VOIRIE

En ce domaine, chacun peut mesurer l'ampleur du travail accompli.  
C'est que l'effort ne date pas d'hier.

Le mandat qui va prendre fin a poursuivi une action, engagée depuis 1945, portant à la fois sur la réfection des rues par tranches successives, la constitution de réseaux d'eaux usées et pluviales, l'achèvement et la modernisation de l'éclairage public, l'installation de bornes d'incendie, sans oublier des acquisitions importantes de matériel.

Déjà une politique d'aménagement des espaces verts était mise en œuvre. Une voie fut créée pour accéder aux « Martinets ».  
Durant la période 1971-1976, la voirie est demeurée le premier poste budgétaire de la commune.

### MONTANT TOTAL DES TRAVAUX DE VOIRIE

| Années    | Montant Travaux | Subventions Fonds Investissement routier | T.V.A. payée à l'Etat |
|-----------|-----------------|--|-----------------------|
| 1971-1976 | 6.135.626,44    | 408.400,00                               | 920.343,99            |

On remarquera que par rapport à la somme totale investie dans la voirie, le montant du prélèvement opéré par l'Etat au niveau de la T.V.A. représente plus du double des subventions consenties à la commune, au niveau du Fonds d'investissement routier.

Un certain nombre de rues communales ont été entièrement refaites, certaines avec la participation financière de la Direction départementale de l'Équipement quand elles coïncident avec un chemin départemental.

### VOIES ENTIÈREMENT REFAITES

| Années                     | Dénomination des voies   | Observations  |
|----------------------------|--|---|
| 1971-1972                  | Rue du 8 Mai 1945, rue du Général de Gaulle, rue Jacques Duclos (zx-rue des Ecoles)<br>Rue J.-D. faure                                     |   |
| 1972                       | rue Jean-Jaurès  | Subventions D.D.E.  |
| Fin 1973                   | Rue de la République   | subventions D.D.E.  |
| Début 1974                 | Rue Victor Hugo  | Subventions D.D.E.  |
| 1974                       | Impasse du Jeu d'Arc   |   |
| Terminée 1975              | rue A. Lancelot  | Subventions D.D.E.  |
| Terminées 1975             | Rue Louis Blanc<br>Rue L. Blanc prolongée  | – En corrélation avec la commune de Creil pour la partie qui lui incombait.<br>– Subventions F.I.R. |
| <b>PROGRAMME 1975-1976</b> | Rue J. Uhry<br>Rue du Jeu d'Arc<br>Allée des Marronniers<br>Rue Roger Salengro (en cours d'exécution à l'heure où ces lignes sont écrites) |   |



Un exemple récent :  
la rue Jules Uhry  
avant et après la réfection





Rappelons la campagne de pétitions lancée à l'initiative de la Municipalité de Montataire en direction de la population pour obtenir d'une part que la rue Louis Blanc soit refaite en une seule fois et d'autre part qu'une subvention soit consentie pour ces travaux.

La preuve a été fournie qu'en organisant les luttes de la population autour de ses élus il était possible d'obtenir la satisfaction de revendications immédiates, puisque la réfection de la rue Louis Blanc s'est achevée d'un seul tenant en 1975 et que la commune a reçu une subvention de 315.000,00 F.

Enfin, à la lecture du tableau des voies entièrement refaites, il faut faire remarquer que ce qui est devenu la rue du Jeu d'Arc et l'Allée des Marronniers se présentait primitivement plutôt sous l'aspect de chemins que de voies communales bien constituées.

Dans ce programme de réfection généralisée de la voirie communale, il faut maintenant faire la place dans notre bilan à un certain nombre de voies sur lesquelles des travaux partiels ont été effectués.

### VOIES PARTIELLEMENT REFAITES

| Années                     | Dénomination des voies                                 | Observations   |
|----------------------------|--|--|
| 1972                       | Rue Lénine entre la rue L. Blanc et la rue A. Lancelot | Subvention D.D.E.  |
| 1973                       | Rue Henri Barbusse                                     | Tapis seul   |
| 1973                       | Rue des Champarts                                      | La route et un trottoir<br>Subventions OPHLM<br>Creil  |
| Début 1974                 | Rue Ginisti<br>(ainsi que l'élargissement du pont)     | La voie a été refaite de Thiverny jusqu'à la « déviation » (CD 123)  |
| 1976                       | Rue de Condé   | Trottoirs, bordures et parkings. Le tapis a été refait par la D.D.E.   |
| <b>PROGRAMME 1975-1976</b> | avenue Anatole France<br>rue Emile Zola                | entre la rue Dédicourt et l'Eglise.<br>exceptée la partie en impasse entre la voie industrielle et la rue Louis Blanc. |



Le parking de l'Avenue Ambroise Croizat

D'autre part, outre la réfection des parkings de la rue de Condé qui apparaît dans le tableau ci-dessus, un certain nombre d'autres parkings ont été refaits.

Ce fut le cas en 1974 pour le parking du C.E.S. Anatole France, puis du parking A. Croizat à l'occasion du programme 1975-1976, enfin des parkings de la rue Roger Salengro à l'occasion de la réfection générale de la voie.

Mais de nouveaux parkings ont également été créés. A l'occasion des travaux de réfection de la rue Louis Blanc, par exemple, un parking a été aménagé face aux propriétés Usinor. De la même manière, pendant les travaux de réfection de la rue A. Lancelot, un parking y a été créé.

Signalons également la création d'un emplacement de stationnement pour le car effectuant le ramassage scolaire sur le parking face à l'école Joliot-Curie.

Outre le parking de la rue Emile Zola, un parking a été créé face aux usines Astral, Rue des Déportés.

### Eclairage et Assainissement

En plus des frais issus de la consommation d'électricité, l'éclairage public à Montataire a nécessité des dépenses pour travaux d'aménagement.

Il s'agit par exemple de la mise en conformité du réseau d'éclairage public en certains lieux de Montataire (Salengro, Ginisti, Lancelot), ou encore de l'alimentation en basse tension et éclairage d'ambiance du stade municipal.

La politique d'assainissement a d'autre part été poursuivie, mais ce fut au prix d'une lutte constante pour obtenir du District des inscriptions budgétaires concernant la Ville de Montataire.

### DES ACQUISITIONS DE MATÉRIEL ENTIÈREMENT A LA CHARGE DE LA COMMUNE

Enfin d'importantes acquisitions de matériel ont été effectuées.

La première balayeuse que possédait la commune a été remplacée et une seconde a été acquise.

La commune est également entrée en possession d'un car de vingt-six places.

Deux bennes à ordures ménagères sont dorénavant en service : la première a été renouvelée et une nouvelle benne a été acquise.

Soulignons que ces acquisitions coûteuses de matériel ne bénéficient d'aucune subvention de l'Etat et se trouvent intégralement à la charge de la commune.

### LA MISE EN PLACE DE PANNEAUX DE STOP

A propos de la signalisation, notons que sur l'intervention du Préfet auprès de la Municipalité, il a été procédé à la mise en place de trois panneaux de Stop : l'un chemin de Flageolle, un autre rue des Déportés et enfin un troisième Place de la Mairie.



## 2. — ÉCOLE

En 1970, Montataire comptait huit groupes scolaires (primaires et maternelles) totalisant 65 classes.

La rentrée scolaire 1976, portant sur un effectif total de plus de 2.500 élèves, répartis en 87 classes, donne une idée de la progression et des progrès enregistrés en ce domaine.

### EFFECTIFS SCOLAIRES AU 30-9-76

|                   | Primaires | Maternelles | Total |
|-------------------|-----------|-------------|-------|
| Nombre de classes | 64        | 23          | 87    |
| Effectifs         | 1.729     | 809         | 2.538 |

La période 1971-1976 a été marquée d'abord par le développement de l'ensemble scolaire Jacques Decour qui comprenait 12 classes primaires et 8 classes maternelles en novembre 1970 et qui comporte 24 classes primaires et 9 maternelles depuis la rentrée 1976 (la 9<sup>e</sup> maternelle ayant été ouverte en 1975).

Nous avons vu plus haut dans quelles conditions s'était opéré le financement de ce groupe pour la commune et il faudrait y ajouter l'investissement dans la décoration en 1975 pour laquelle la subvention consentie par l'Etat n'atteint pas la moitié du prix de revient total de l'opération.

En outre, une classe supplémentaire a été créée dans l'ensemble D. Casanova à Magenta et on parvient là à une forme très particulière de perfection, puisqu'il s'agit là d'une réalisation pour laquelle **l'Etat n'a versé aucune subvention mais a prélevé près de 9.500 F de T.V.A. !**

### AMÉNAGEMENT D'UNE CLASSE SUPPLÉMENTAIRE - D. CASANOVA

|                              |           |
|------------------------------|-----------|
| Dépense totale .....         | 62.865,99 |
| Subvention .....             | 0,00      |
| T.V.A. versée à l'Etat ..... | 9.429,90  |

### TRANSPORT SCOLAIRE : 664 F PAR JOUR DE SCOLARITÉ A LA CHARGE DE LA COMMUNE

Si l'on aborde la question du transport scolaire, il convient de signaler que le transport des enfants s'effectue intégralement à la charge de la commune, l'Etat ne versant aucune subvention pour les déplacements qui ont lieu à l'intérieur de la zone urbaine.

Le transport scolaire revient ainsi actuellement à 664 F par jour de scolarité à la commune.

### DÉPENSES TRANSPORTS SCOLAIRES 1975

|   |                   |
|---|-------------------|
| Ramassage scolaire .....                | 77.929,10         |
| Transport des enfants à la cantine..... | 24.633,50         |
| <b>TOTAL.....</b>                       | <b>102.562,60</b> |

Transport scolaire à l'Ecole Edmond Lévillé

De la même manière, la commune doit supporter seule les indemnités de logement dont bénéficient légitimement les instituteurs qu'elle n'a pu loger à titre gratuit.

Cette indemnité devrait être du ressort de l'Etat, mais celui-ci se contente en la matière de faire fixer autoritairement le montant de l'indemnité par le Préfet...

En outre, la ville achète tous les livres des enfants qui fréquentent l'enseignement secondaire, technique ou supérieur et dont l'acquisition n'est pas prise en charge par l'Etat.

Enfin, il a fallu assurer les réparations dans les écoles, comme ce fut le cas par exemple pour la toiture du groupe Joliot-Curie en 1975.

La cantine qui fonctionne dans l'école Edmond Lévillé a continué à rendre de très importants services, puisque plus de 700 repas y sont confectionnés tous les jours de scolarité. Plus de 400 sont consommés sur place et environ 300 repas sont destinés à la restauration du groupe Jacques Decour.

Il faudrait aussi signaler de nombreuses acquisitions, tant en ce qui concerne la matériel d'enseignement (audio-visuel, sportif) que le mobilier scolaire, sans oublier l'augmentation incessante des frais de fonctionnement liés aux frais de personnel, aux fournitures scolaires et à l'entretien des bâtiments.

Rappelons que le secteur enseignement-cantine est demeuré le second poste budgétaire de la commune après la voirie et que si on considère l'aide globale de l'Etat, par exemple en ce qui concerne l'année 1975, elle est quasiment proche de l'insignifiance.

### TOTAL DES DÉPENSES EN 1975 POUR LE POSTE ENSEIGNEMENT-CANTINE

| Dépenses totales | Versement de l'Etat pour les dépenses scolaires |
|------------------|---|
| 3.965.443,81     | 23.862,01                                       |



Sortie des maternelles à l'Ecole Jacques Decour





### 3. - LOGEMENT - BATIMENTS URBANISME

Dans le domaine du logement, la Municipalité a poursuivi une politique fondée sur la satisfaction des besoins sociaux et de la diversité des désirs exprimés par la population.

La Résidence Hélène et « montataire 2000 » furent conçues par la Municipalité dans ce sens. Mais les promoteurs de ces opérations, par suite d'une appréciation désastreuse de l'état du marché, ont arbitrairement réduit la part de l'accession à la propriété.

#### MONTATAIRE 2000 : NOMBRE DE LOGEMENTS

|  |     |
|--|-----|
| Secteur locatif HLM) .....                       | 300 |
| Accession à la propriété.....                    | 48  |
| Secteur des immeubles à loyer normal (ILN) ..... | 24  |
| TOTAL .....                                      | 372 |

Sur le plan purement locatif, le nombre de logements neufs mis en service dans la période 1971-1976 a évolué de la manière suivante :

#### LOGEMENTS NEUFS MIS EN LOCATION ENTRE 1971 ET 1976

|       |     |
|-------|-----|
| 1971  | 200 |
| 1972  | 156 |
| 1973  | 52  |
| 1974  | 150 |
| 1975  | 150 |
| 1976  | 24  |
| TOTAL | 732 |

Mais l'effort a également porté sur les bâtiments municipaux nécessaires à la mise en œuvre matérielle de la politique de la Municipalité.

C'est ainsi qu'un bâtiment destiné à abriter l'administration des services techniques municipaux a été édifié rue Ginisti.

De même, grâce aux travaux effectués par les employés de la commune concernés, les anciens abattoirs abritent dorénavant les différents services et ateliers de voirie, de menuiserie, de plomberie, d'électricité, etc... tandis qu'étaient édifiés un magasin et un garage.

Enfin, on a procédé à la réfection et au réaménagement du sous-sol de la mairie.



Montataire 2000

Les Ateliers Municipaux

La Serrurerie

La Menuiserie en cours de réfection (à noter que ces travaux de rénovation sont effectués par les employés municipaux)



#### UNE POLITIQUE D'EMBELLISSEMENT ET D'AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE

Contrairement à certaines idéologies réactionnaires et réformistes, notre Municipalité n'oppose pas la réalisation d'équipements et de logements et l'amélioration de l'environnement (espaces verts en particulier).

Elle lutte pour une intégration harmonieuse des divers facteurs de l'urbanisme dans l'optique d'une ville humaine et où il fait bon vivre.

C'est ainsi qu'un certain nombre d'espaces verts ont été créés dans notre commune.

C'est le cas en ce qui concerne l'espace vert implanté à Magenta et celui de la résidence Hélène (1 ha 1/2). Des îlots directionnels aménagés en espaces verts ont également été créés, l'un rue des Déportés et l'autre rue de Conde.

Deux autres sont, à l'heure où nous écrivons, en cours d'exécution : l'un rue de Condé et l'autre rue Emile Zola (à proximité du passage souterrain pour piétons).

Enfin, un carré d'espace vert a été aménagé dans l'ancien cimetière et un autre dans le nouveau.

De la même manière ont été favorisées la remise en état et la mise en service de cabines téléphoniques publiques, pour lesquelles la Municipalité a incessamment lutté auprès de l'Administration des P. et T.

#### Cabines téléphoniques publiques

|   |                        |
|---|------------------------|
| Près de la Tour n° 1 des Martinets            | remise en état en 1975 |
| Fond de Nogent (rues E. Pottier et J. Vallès) | en service en 1975     |
| Impasse du Gaz - rue Louis Blanc              | en service en 1975     |
| Magenta - chemin de Flageolle                 | en service en mai 1976 |
| Avenue A. France - rue R. Dédicourt           | en service en mai 1976 |
| Rue de Gournay prolongée                      | en service en mai 1976 |
| Rue du Colonel Fabien - J. Biondi II          | en service en mai 1976 |

S'agissant des espaces verts comme de ces cabines téléphoniques, il faut malheureusement déplorer dans ce bilan, les déprédations dont ils sont l'objet de la part d'une petite minorité.

Les réparations qu'elles entraînent pèsent inévitablement sur la budget communal et partant sur chacun des habitants de Montataire.

A cause d'actes inacceptables, les sommes ainsi employées manquent pour la mise en œuvre d'autres réalisations.

En même temps, ce type de comportement est le fruit amer de la crise globale de la société capitaliste dont la crise morale est l'un des aspects.



## 4. - ACTION SOCIALE - CRÈCHE

Notre Municipalité à direction communiste place l'action et l'aide sociales au premier plan de ses préoccupations.

A ce niveau - comme M. le Maire y insiste dans son éditorial et comme nous l'avons vu au début de ce bilan - la crise frappe toujours plus durement les travailleurs et la population dans leurs conditions d'existence.

Sur ce plan aussi le budget communal est rudement mis à l'épreuve par la politique giscardienne.

De plus en plus la commune doit prendre en charge les responsabilités qui devraient incomber à l'Etat s'il représentait les intérêts des travailleurs et du peuple de France.

Par exemple, la construction de la crèche Louise Michel - ouverte aux « Martinets » le 7 janvier 1974 - n'a été rendue possible que par l'initiative de la Municipalité et l'aide de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Oise, car la participation de l'Etat s'est fait surtout sentir au niveau du prélèvement de T.V.A. qu'il a opéré.



Les enfants à la Crèche Louise Michel

### COÛT DE LA CRÈCHE L. MICHEL

| Coût global  | Participation de l'Etat | T.V.A. prélevée | Participation réelle de l'Etat |
|--------------|-------------------------|-----------------|--------------------------------|
| 1.500.000 F. | 323.000 F.              | 210.000 F.      | 113.000 F.                     |

D'autre part, on sait que le budget de la crèche se traduit par un déficit pour la commune (en 1975 le déficit atteignait 453.189,18 F) et on mesure par là l'absurdité d'un système qui, en refusant de satisfaire les besoins des travailleurs et de la population, tend à transformer chacun de nous, de la naissance à la mort, en perpétuel assisté.

Le Bureau d'Aide Sociale, d'une manière générale, a multiplié les aides tant au niveau de la petite enfance (à la crèche, il faut en effet ajouter le fonctionnement du Centre de Protection maternelle et infantile) que sur le plan du Centre de Soins, des personnes âgées et des familles en difficulté.

En ce qui concerne l'aide sociale légale, dont les charges pèsent pour 1/3 sur la commune - la part payée par la Municipalité au département ne cesse d'augmenter.

### PART PAYÉE PAR LA COMMUNE AU DÉPARTEMENT DANS LE CADRE DE L'AIDE SOCIALE LÉGALE

|      |            |
|------|------------|
| 1973 | 476.400 F. |
| 1974 | 571.680 F. |
| 1975 | 697.450 F. |
| 1976 | 836.940 F. |

Les charges découlant de l'aide sociale facultative incombent, quant à elles, intégralement à la commune.

### LA MUNICIPALITE AVEC LES TRAVAILLEURS EN LUTTE

Mais notre Municipalité, outre les aides qu'elle accorde, soutient par la lutte les travailleurs et les familles en difficulté.

Nous reviendrons sur cet aspect de la politique municipale, mais disons tout de suite que, s'agissant des chômeurs, le Conseil Municipal s'est toujours trouvé aux côtés des travailleurs pour la défense de leur emploi.

Sur le plan de la politique sociale comme dans tous les autres domaines, c'est la lutte qui seule permettra de faire reculer le pouvoir et d'assurer des changements démocratiques profonds.

## 5. - SPORT

L'évolution et les progrès enregistrés dans le domaine du sport sont exemplaires au triple point de vue de la lutte, des réalisations effectuées et de la politique néfaste de l'Etat giscardien.

Tout d'abord, souvenons-nous. Le 9 novembre 1964, à l'appel de la Municipalité, 400 personnes manifestaient pour obtenir la Salle de Sports.

Cette action aboutit en 1968 à l'inauguration du Centre des Sports Marcel Coene.

### COÛT DE LA CONSTRUCTION DU STADE

| Coût travaux | Subventions Etat | Subventions Département | T.V.A. payée |
|--------------|------------------|-------------------------|--------------|
| 2.144.212,18 | 238.356,00       | 238.356,00              | 321.631,83   |

Le mandat qui arrive à son terme a été marqué, quant à lui, par la construction du stade et des vestiaires-tribunes.

Il faut rappeler encore une fois à ce propos que, dans la mise en œuvre de cet important ensemble, **notre ville aura davantage donné en T.V.A. qu'elle n'aura reçu sous forme de subventions. Le système capitaliste tire profit de tout - c'est sa logique - et en conséquence s'emploie à faire du bénéfice jusque sur les installations sportives.**

### COÛT DE LA CONSTRUCTION DES TRIBUNES

| Coût travaux | Subventions Etat | Subventions Département | T.V.A. payée |
|--------------|------------------|-------------------------|--------------|
| 4.175.066,98 | 161.400,00       | 374.160,00              | 626.260,05   |



## DANS LE CADRE D'UNE GESTION SOCIALE, HUMAINE ET DÉMOCRATIQUE



On a vu plus haut, que, s'agissant des tribunes, l'Etat doit encore de l'argent à la commune.

A noter, toujours sur le plan de cette réalisation, que la mise en place du système de chauffage central et de production d'eau chaude pour l'ensemble du complexe sportif a entraîné la réfection de celui qui existait dans la salle de sports.

Mais le mandat a été marqué également par la création d'écoles municipales de sports. En ce qui concerne les licences sportives, les visites médicales nécessaires à leur obtention s'effectuent à la charge de la commune dans le cadre de l'Aide sociale.

L'importance du nombre de titulaires d'une licence sportive - plus d'un millier - rend insuffisants les locaux et le nombre d'animateurs existants.

### NOMBRE DE TITULAIRES D'UNE LICENCE SPORTIVE

|  |              |
|--|--------------|
| Athlétisme.....  | 95           |
| Hand-ball.....   | 75           |
| Volley-ball.....   | 30           |
| Football.....  | 196          |
| Basket-ball.....   | 110          |
| Espérance Gymnastique.....   | 150          |
| Ping-pong - Tennis (L'école de Tennis regroupe 225 sociétaires)..... | 25           |
| Judo.....  | 300          |
| Archers.....   | 15           |
| Billard.....   | 30           |
| <b>TOTAL.....</b>  | <b>1.026</b> |



Décembre 76  
Bulletin Municipal

De multiples manifestations sportives ont pu ainsi se dérouler à l'initiative de l'Office Municipal des Sports : citons pour mémoire le championnat interdistricts Ouest de Picardie, les défilés de sociétés sportives, les journées omnisports, etc...

J.-P. Besson revient plus loin dans le Bulletin sur l'édition 1976 du tournoi international Juniors-Espoirs de football.

Toutes ces activités, de même que le fonctionnement des divers organismes sportifs, sont en majorité à la charge de la Municipalité et la politique désastreuse de l'Etat giscardien exerce ses ravages dans ce secteur comme dans les autres.

## 6. - JEUNESSE ET CULTURE

L'effort a d'abord porté sur les bibliothèques municipales.

En 1973, la bibliothèque P. Eluard a connu un agrandissement.

La construction de la bibliothèque E. Triolet a constitué un événement très important sur le plan culturel en général et dans le domaine de la jeunesse et de l'enfance en particulier.

L'histoire de sa création reste traversée, au niveau de son coût, par le leitmotiv tragique du pillage par l'Etat des fonds communaux. En effet, si l'on considère le coût total de l'opération, on s'aperçoit que la T.V.A. prélevée atteint presque la moitié des subventions accordées.

En conséquence de quoi la part de la commune dans le financement de la bibliothèque E. Triolet atteint 80 % du coût total en valeur réelle.



Bibliothèque  
Elsa Triolet

### COÛT TOTAL E.TRIOLET TRAVAUX ET MOBILIER

| Coût total | Subventions | T.V.A. payée | Participation réelle de l'Etat | Participation de la commune |
|------------|-------------|--------------|--------------------------------|-----------------------------|
| 270.000 F  | 93.805 F    | 40.000 F     | 20 %                           | 80 %                        |



Les deux bibliothèques réunies offrent ainsi, par l'intermédiaire d'un personnel dévoué et compétent, 2 22.600 livres à 2.750 lecteurs.

Les prêts de livres sont gratuits.

Sur un autre plan, en juillet-août 1974, le Centre de Loisirs a fonctionné pour la première fois en centre aéré, c'est-à-dire toute la journée durant cette période estivale. L'expérience s'est poursuivie pendant les étés 1975 et 1976.

Les classes de neige, prises en charge par la Municipalité et avec l'aide de la Caisse d'Allocations Familiales et une participation des familles concernées, ont regroupé en 1976, cinq classes, poursuivant à travers les années une activité ouverte dès 1957.

Le Service Culturel municipal et le Centre Culturel, en liaison étroite, ont concouru à la promotion de toute une série de manifestations à laquelle le Festival « Art et Culture » apporte chaque année sa part de divertissement et de qualité.

Les ateliers culturels municipaux, centrés principalement autour de trois activités, le dessin, la musique et la danse, permettent de faire accéder les enfants qui les fréquentent à des formes d'expression et de création dont le système refuse l'accès au plus grand nombre.

### Notre conception de la culture.

C'est un lieu commun de constater que notre action en ce domaine se heurte à ce qu'on appelle « les freins sociaux » et qui tiennent la masse des travailleurs et de la population éloignée de l'offre culturelle.

Deux remarques s'imposent ici.

Prendre en compte la réalité des « freins sociaux », cela n'implique pas pour notre Municipalité un niveau d'intervention dévalué qui fuirait la réalité dans le recours à des activités médiocres ou futiles.

Au contraire, pour nous, la culture c'est la vie dans toutes ses dimensions. Notre action ne peut se limiter, par exemple, au domaine artistique. Elle s'attache à prendre en considération toute l'expérience de la vie de travail, des conditions d'existence et des préoccupations de la population.

### Une action très diversifiée.

C'est dans cet esprit que le service culturel municipal et le Centre Culturel ont travaillé.

Par exemple au niveau de la promotion du livre assurée entre autres par la Foire aux Livres qui se tient chaque année.

Il faut signaler aussi la diversité des manifestations cinématographiques, des expositions et la place faite aux artistes dits « reconnus », aux artistes « régionaux » et à l'artisanat.

La sortie-théâtre mensuelle connaît un succès de plus en plus vif.

La Maison des Jeunes et de la Culture, ouverte depuis juin 1969, a diversifié sans cesse ses activités en vue de répondre aux préoccupations spécifiques des adolescents.



Un des clous du dernier Festival Art et Culture



La fête de clôture des centres aéré et de loisirs

Signalons qu'elle offre, par exemple, des activités équestres à la portée de tous.

Notons enfin que la part du budget communal consacrée globalement à la culture représente 6,76 % des inscriptions budgétaires 1976.

Cependant la crise qui atteint la culture sous tous ses aspects compromet cet effort et nécessite plus que jamais le recours à la lutte.

## SIX ANNÉES DE LUTTE INCESSANTE avec les TRAVAILLEURS et la POPULATION

Mais le bilan de notre Municipalité comporte également, outre la prise en considération de cet important ensemble de réalisations, un considérable actif de luttes.

C'est que, tout d'abord, nombre des réalisations effectuées n'ont pu être obtenues, comme on a pu le voir, que par le lutte de la population autour de ses élus.

Ensuite vos élus ne veulent plus être des collecteurs d'impôts pour l'Etat. Ils agissent afin d'obtenir des moyens de réaliser pour la population.

Enfin, d'une manière générale, la Municipalité soutenue par la population a lutté contre la vie chère, contre l'augmentation des prix, des impôts, pour la défense de l'emploi et pour les libertés.

Si l'on considère donc la période 1971-1976, on voit que dès le lendemain de sa réélection, le Conseil municipal demandait le 12 mai 1971 le remboursement de la T.V.A. payée en 1970.

Cette lutte contre l'imposition de la T.V.A. à la commune s'est poursuivie durant tout le mandat.



Les élus avec les travailleurs à la Préfecture de Beauvais





Sur le marché les élus font signer les pétitions contre l'asphyxie des communes

**Un refus constant de gérer la pénurie.**

De façon générale, la Municipalité s'est toujours refusée à présenter aux pouvoirs de tutelle un budget conforme à la politique du pouvoir et a maintenu chaque année ses revendications au niveau des subventions.

La Municipalité, en refusant constamment de gérer la crise, a associé la population par voie de pétition et de manifestation à l'exigence de la satisfaction des principales revendications de la commune. Les élus ont participé à de nombreuses délégations et manifestations, sur le plan local comme sur le plan national, pour protester contre la politique du pouvoir.

**Les élus aux côtés de ceux qui souffrent et revendiquent.**

Pour la défense de l'emploi, devant l'aggravation de la situation dans notre région en particulier, le Conseil Municipal a multiplié les formes de soutien par voie de motions, de délégations et d'actions devant les portes des usines et en direction du pouvoir. Les ouvriers en grève, outre le développement d'une aide matérielle, ont bénéficié d'une solidarité active, de la part du Conseil Municipal.

Contre les atteintes aux libertés des citoyens, des élus, des collectivités locales, la Municipalité s'est dressée avec vigueur. Partout où il y a eu une injustice à dénoncer, une misère à soulager, un citoyen à défendre, la Municipalité s'est attachée à promouvoir son intervention active.



M. Trin aux côtés des travailleurs de chez Usinor

**L'application du Programme Municipal a suivi un ordre de priorité rendu obligatoire par les obstacles financiers**

Un certain nombre de réalisations projetées dans le programme municipal publié au début de 1971 n'ont pu être réalisées ou ne l'ont été que partiellement.

En ce qui concerne, par exemple, la rénovation de l'école maternelle Jean Macé, il a pu être procédé à la mise en place du chauffage central et à la réfection des peintures.

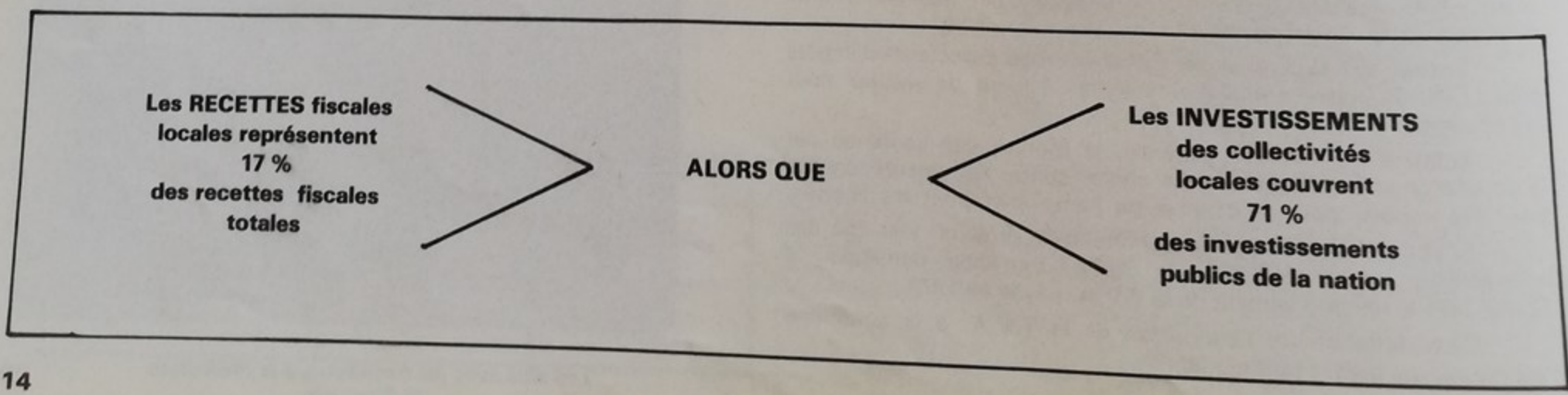
Pour ce qui est de l'aménagement du Cinéma-Palace, seul le plafond a été refait et une verrière posée.

Mais les principaux absents de ce bilan concernent le projet de base nautique sur plan d'eau en collaboration avec Saint-Vaast,

la piscine et enfin le projet de construction de foyers pour les personnes âgées.

L'exposé des innombrables difficultés financières auxquelles la commune est confrontée aura montré à quel point la politique désastreuse et délibérée qui est menée par le pouvoir et le sort qu'il réserve au budget communal s'opposent à la nécessaire et légitime satisfaction des besoins de la population.

Sans le pillage auquel est soumis le budget communal et sans l'existence de ce scandale qui fait que c'est la commune qui subventionne l'Etat, ces réalisations et bien d'autres encore auraient pu être effectuées.





## DANS LE CADRE D'UNE GESTION SOCIALE, HUMAINE ET DÉMOCRATIQUE

**La lutte est nécessaire pour satisfaire des revendications immédiates  
et pour promouvoir les changements profonds prévus  
par le Programme Commun**

Il est possible, au moyen de la lutte de la population autour de ses élus, de faire reculer le pouvoir et de lui arracher la satisfaction d'un certain nombre de revendications.

Mais c'est l'application du Programme Commun qui libérera des possibilités radicalement nouvelles pour la commune et pour la population.

Dans le cadre de la nationalisation des secteurs-clés de l'économie et de la planification démocratique, le Programme Commun comporte un certain nombre de dispositions élargissant les droits et les moyens des communes.

Avec l'application du Programme Commun, l'autonomie et la démocratie locale seraient renforcées.

Une nouvelle répartition des ressources entre l'Etat et les

collectivités territoriales serait assurée.

Une réforme de la fiscalité locale serait opérée.

Les subventions reçues par les communes seraient globales, ce qui donnerait à celles-ci la maîtrise de leur affectation.

Les conditions d'emprunt seraient améliorées.

La T.V.A. sur les travaux et achats des collectivités locales serait remboursée.

La participation démocratique des citoyens à la vie communale, déjà mise en œuvre par notre Municipalité à direction communiste, serait assurée de moyens nouveaux.

C'est en luttant sur ces bases que nous pourrions tous ensemble travailler efficacement à la prospérité et à l'animation d'une commune pleinement humaine et démocratique.

## ASSURANCES

- ▶ Accidents
- ▶ Incendie
- ▶ Vie



# Gilbert GRISON

Agent Général du Groupe ZURICH

13, Rue Finsterwalde

Tél. 455.05.76

**MONTATAIRE**

## Les Pharmaciens de Montataire

- Heures d'ouverture : de 9 h. à 12 h.  
et de 14 h. à 19 h.
- Fermeture hebdomadaire : du samedi 12 h.  
au lundi 14 h.

*Une officine assure alors la garde et est ouverte le samedi de 14 h. à 19 h., le dimanche de 9 h. à 12 h. et le lundi de 9 h. à 12 h. En dehors de ces heures, elle exécute les ordonnances urgentes, moyennant un honoraire supplémentaire légal.*

- M. DANGLETERRE  
62, rue de la République Tél. 455.08.68
  - M. LAFONT  
162, rue Jean Jaurès Tél. 455.07.75
  - M. SAVY  
96, rue Jean Jaurès Tél. 455.07.31
  - Mme SEIGLE-MURANDI  
Centre Commercial des Martinets Tél. 455.58.66
- AU SERVICE DE VOTRE SANTÉ**



# FORCLUM

## TOUTES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES

### Société de Force et Lumière Electriques

Eclairage privé et public - Equipements usines et centrales -  
Tableaux - Réseaux de distribution - Lignes et postes  
toutes tensions

**CENTRE D'AFFAIRES PARIS-NORD**  
Bâtiment AMPERE N° 1  
93153 LE BLANC-MESNIL - Tél. 931.42.41  
**CENTRE DE CREIL**  
3, rue Jules Juillet - Tél. 445.11.92 - 455.01.79



# Finances locales et impôts locaux

*L'austérité pour les Communes*

*La lutte pour plus de Démocratie*

**UNE RÉALITÉ**

**UN BESOIN**

A l'heure où ces lignes sont écrites, les feuilles jaunes du percepteur viennent d'arriver.

Et chaque foyer fait les comptes pour estimer son pourcentage d'augmentation, car il ne peut s'agir que d'augmentation, bien sûr. Et chacun de chercher les responsables.

Si on y regardait d'un peu plus près, en parlant finances locales.

En 1971 le total budgétaire (budget primitif et budget supplémentaire) s'élevait à 11.639.536 F, en 1976 il est de 21.506.060, soit un peu moins de deux fois plus. Or en 1971 la masse des impôts communaux était de 4.561.154 F, elle est de 12.294.768 F, soit presque trois fois plus.

La rigueur des chiffres amène à se poser cette question : pourquoi la somme réclamée aux impôts locaux augmente-t-elle plus que le budget et par conséquent que les dépenses ?

D'abord par suite des réalisations municipales et de l'abaissement des subventions du département et de l'Etat, la dette municipale augmente :

en 1971 elle était de 2.393.230 F.

en 1976 elle est de 20.932.000 F.

soit environ 775 % d'augmentation.

En même temps, bien sûr, progressent les annuités de remboursement qui grimpent plus vite encore en raison de l'augmentation du taux du prêt : elles s'élevaient à 247.762 F en 1971 ; en 1976 elles sont de 2.529.504 F, soit plus de 920 % d'augmentation.

L'exemple récent du stade Marcel Coene est significatif :

Coût des travaux : 2.144.212,18 F.

Subvention de l'Etat : 238.356 F.

Subvention du Département : 238.356 F.

T.V.A. payée par la commune à l'Etat : 321.631,83 F.

Si bien que, finalement, l'Etat n'a rien payé mais a encaissé 83.275,83 F.

## Accentuation des transferts de charges sur la commune

Ensuite, il faut souligner à nouveau que les transferts de charges de l'Etat sur la commune vont en s'accroissant.

Exemple frappant : l'indemnité de logement aux instituteurs. L'Etat fixe leur traitement dans la grille hiérarchique en se basant sur le fait qu'ils sont des fonctionnaires logés.

Or c'est la commune qui paie l'indemnité correspondant à l'avantage et suivant un barème fixé par le Préfet. Loin de nous l'idée de refuser aux enseignants ce qu'ils ont acquis par de nombreuses luttes syndicales, mais les 218.037 F payés en 1975 auraient aussi bien pu l'être par l'Etat.

Et pour ne pas encombrer ces quelques lignes de chiffres, passons sous silence l'augmentation autoritaire des contingents divers (police, aide sociale) payés par la commune.

Enfin, il faut souligner que l'aide financière de l'Etat aux

dépenses communales d'intérêt général baisse de plus en plus en valeur réelle. Le versement représentatif de la taxe sur les salaires qui est la principale forme de cette aide était de 2.175.785 F en 1975 il est de 2.431.681 F en 1976, soit une augmentation de 11,7 % qui est loin de correspondre à l'augmentation des prix et à la dévaluation du franc en un an.

D'ailleurs il faut souligner que les modalités d'attribution de ce V.R.T.S. constituent une incitation à l'augmentation de l'impôt sur les ménages.

De cet ensemble qui est certes incomplet, il résulte que les charges communales sont de plus en plus lourdes, ce qui explique les augmentations de la feuille d'impôts. Augmentations d'ailleurs inégales parce que la valeur locative brute augmente suivant la date de construction de l'immeuble. Augmentation pour tous puisque le taux de l'impôt passe de 20,10 en 1975 à 22,95 en 1976 en raison de l'augmentation des principaux fictifs.

Il est bon de souligner encore que la part de la taxe d'habitation progresse dans la répartition des diverses impositions locales en raison de l'application de la loi de finances. Elle était de 10,95 % en 1975, elle est de 12 % en 1976.

## Seule la lutte peut amener des solutions

L'austérité pour les communes, en dépit des promesses ministérielles répétées est donc bien une réalité.

Mais le fait que le montant des feuilles d'impôt atteigne un seuil intolérable en est une autre.

Et les perspectives resteraient sombres si l'ensemble des habitants de Montataire n'était convaincu que seule la lutte peut amener des solutions.

La première des revendications sera donc le remboursement de la T.V.A. payée par la commune à l'Etat, remboursement promis puis remis en cause par nos gouvernants.

Mais l'essentiel restera dans l'application du contrat communal proposé par le Parti Communiste Français dont les militants dirigent cette Municipalité depuis plus de 30 ans.

En effet, la consultation de la population, sa participation aux différentes étapes de la politique communale doivent permettre d'aller vers plus de démocratie, en prenant en compte les besoins réels.

La gestion des affaires de la commune ne peut dans le présent que reposer sur une pratique tournée vers la lutte de tous les instants. Informer, expliquer, consulter, agir, c'est la seule ligne de conduite valable dans le moment présent.

Il est bien évident qu'au/delà des actions présentes pour des objectifs immédiats, nous ne pouvons oublier les dispositions prévues dans le chapitre III du Programme commun. Pour la commune cela signifiera un rôle plus grand, des compétences plus étendues, des moyens correspondant à ces tâches, une réelle autonomie de décision et d'action.

Tout cela à condition que soient réalisées les dispositions essentielles du Programme commun : nationalisations, planification démocratique, etc. Mais n'est-ce pas cela que souhaite la majorité des Montatairiens et pour cela que nous les appelons à lutter ?

**Félix GAMBIER.**

DROGUERIE · QUINCAILLERIE · MÉNAGER · ÉLECTRO-MÉNAGER

*Le Spécialiste pour l'Agencement et le Confort de votre Foyer*

# A L'ARC-EN-CIEL

3 MAGASINS A VOTRE SERVICE : 6, Place Carnot · CREIL-VILLE

3, Pl. Franklin Roosevelt · CREIL-PLATEAU · 5, Pl. Auguste Génie · MONTATAIRE

# AU LION D'OR

BAR · HOTEL

72, rue de la République - 2, Place Auguste Génie

MONTATAIRE



# Le P.O.S. et la consultation des Habitants

Dans le cadre de l'élaboration du Plan d'occupation des sols, nous avons voulu, comme pour toute autre question importante concernant le présent ou engageant l'avenir de notre cité, informer largement et prendre l'avis de la population.

Il ne s'agissait là de rien de plus que de respecter les engagements pris en 1971 au travers du Contrat communal.

Avec le P.O.S., ce n'était pas une question simple.

C'est pourquoi il nous a fallu faire de gros efforts d'information et d'explication.

Devant les résultats obtenus, devons-nous être satisfaits ?

A la manière des Normands, nous pouvons répondre oui... et non.

OUI, parce que sauf aux Martinets, les réunions de quartiers ont été assez bien suivies.

OUI, parce que l'exposition a été visitée par plusieurs centaines de personnes.

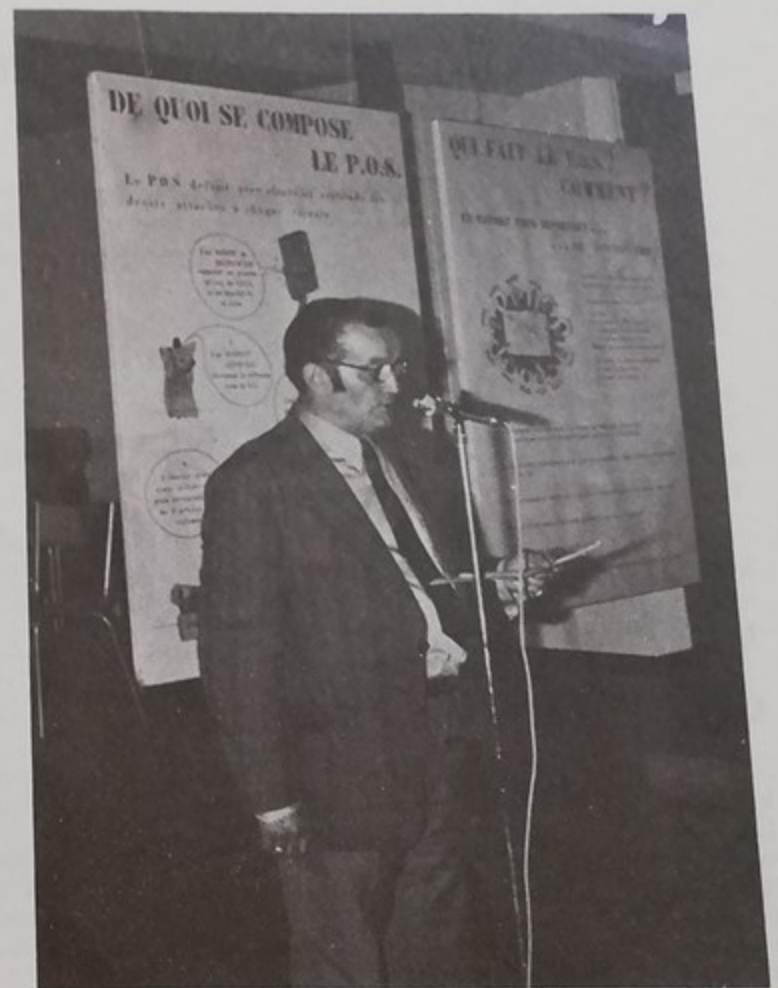
OUI, parce qu'un certain nombre d'enseignants ont été sensibles au fait que la visite de l'exposition pouvait constituer un excellent cours pratique et qu'ainsi, en cinq groupes, plus de 200 enfants de neuf et dix ans ont pu en bénéficier.

NON, parce qu'il nous semble que pour une question aussi importante que le P.O.S., beaucoup plus d'habitants auraient dû participer.

Néanmoins, la débat qui s'est déroulé a permis de relever quelques petits changements à apporter, ou anomalies à corriger.

Nous en avons tenu compte dans les réserves que nous avons émises lors de la première délibération du Conseil Municipal.

Mais surtout, cela nous a permis de mesurer l'importance du travail qu'il nous reste à accomplir pour « intéresser » toujours davantage les Montatairiennes et les Montatairiens à la vie, à la gestion de la cité.



M. le Maire le jour de l'inauguration du P.O.S.

Nous y travaillons dès maintenant et vous donnons rendez-vous pour affronter ensemble les prochains problèmes importants qui nous seront posés.

Jacques TURLETTI.

**GODART** Père et Fils

Sté N.C. TRANSPORT

87, rue Jean Jaurès - MONTATAIRE - Tél. 455.12.79

**S<sup>TE</sup> WARME**

☎ 458.60.08

5, Place de la Mairie - COYE-LA-FORÊT

DEPANNAGE BRULEURS MAZOUT  
AGENT FRANCIA-HOVAL

**CALCUL - ÉCRITURE - REPROGRAPHIE - MEUBLES**

**≡≡≡ SYSTÈMES ÉLECTRONIQUES DE GESTION ≡≡≡**

*Le Spécialiste **OLIVETTI** de votre région, Concessionnaire exclusif à votre disposition*

**Ets Gérard HENN**

Tél. 455.03.87

40, Rue Jean Jaurès  
**60100 CREIL**



## Qui sont les responsables de cet accroissement ?

Les études faites récemment pour le Plan d'Occupation des Sols et l'urbanisme à Montataire ont montré que la population étrangère immigrée représentait plus de 18 % de l'ensemble de la population. C'est-à-dire environ 2.400 personnes.

L'accroissement de la population étrangère immigrée a été très rapide, puisqu'en 1962 il y avait 712 personnes (soit 7,5 % de la population de Montataire), en 1968, 891 personnes (soit 9 %), en 1973, 1.845 personnes.

Cette concentration de population étrangère immigrée est très importante dans l'agglomération, mais plus forte à Montataire (18 %) qu'à Creil (10,80 %) ou Nogent (14 %).

### UNE MAIN-D'ŒUVRE PLUS EXPLOITÉE

Ce n'est pas un hasard si la région creilloise, fortement industrialisée, compte autant de population étrangère immigrée. Les industries locales, qui sont pour la plupart des grandes sociétés capitalistes recherchant le profit maximum, recrutent une main-d'œuvre bon marché. La plupart des manœuvres, une bonne partie des O.S., sont des travailleurs immigrés. Ils font, le plus souvent, les travaux les plus pénibles, les plus insalubres, les plus dangereux et les moins payés.

Les capitalistes préfèrent employer une main-d'œuvre sous-qualifiée (donc payée au rabais) plutôt que d'investir dans des techniques avancées et du matériel moderne qui nécessitent le plus souvent des travailleurs plus qualifiés et mieux rémunérés.

De plus, ces travailleurs ont rarement la possibilité d'apprendre un métier, et le régime capitaliste les condamne, pour la plupart, à des conditions de travail et de vie difficiles, à l'accident, à la maladie.

Ce phénomène n'est d'ailleurs pas nouveau à Montataire. Pour les mêmes raisons évoquées ci-dessus, il y eut une immigration de travailleurs belges, polonais, italiens, notamment dans le premier quart de ce siècle.

La responsabilité du gouvernement est considérable, car c'est lui qui négocie et autorise la venue de main-d'œuvre étrangère. Tels les anciens marchands d'esclaves, il recrute pour le compte des grandes sociétés capitalistes.

On comprend donc que les travailleurs français et les travailleurs immigrés ont le même exploiteur, subissent les conséquences de la même politique des grands monopoles.

Leur intérêt commun est donc d'être solidaires, de bannir le racisme, ce poison distillé depuis des générations afin de diviser pour régner.

### DES CONSÉQUENCES GRAVES

Mais une telle proportion de population étrangère immigrée pose de graves problèmes dans la ville. Elle entraîne des déséquilibres très préjudiciables aussi bien pour la population de souche française que pour la population immigrée.

Au niveau de l'habitat, la trop forte proportion de population étrangère dans certains immeubles H.L.M. transforme ceux-ci en ghettos. Les personnes de même nationalité ont tendance à se regrouper et l'intégration à la vie locale devient difficile, parfois impossible.

Les conséquences sont très graves au niveau culturel. Au groupe scolaire Jacques Decour, certaines classes comptent la moitié d'enfants de familles immigrées. Ils éprouvent alors beaucoup plus de difficultés à assimiler la langue et l'enseignement, beaucoup plus de proportions raisonnables, l'intégration s'opère alors qu'avec des proportions raisonnables, l'intégration s'opère très vite. D'autre part, cela nuit à l'ensemble de la classe d'où de graves préjudices pour l'ensemble des élèves.

On retrouve des problèmes identiques au niveau des activités pour l'enfance, notamment aux centres de loisirs et aéré.

Il serait nécessaire que ces enfants bénéficient d'enseignement et d'animateurs spécialisés qui favoriseraient leur intégration et préserveraient les éléments essentiels de leur culture.

Ajoutons que cela pèse sur le budget communal. Les conditions modestes de la plupart de ces familles, les difficultés auxquelles elles doivent faire face, nécessitent des aides multiples.

La Municipalité considère ces familles ouvrières comme les autres, c'est-à-dire bénéficiant des mêmes droits et devoirs que les autres familles ouvrières. Elles ne sont nullement responsables de la situation qui leur est faite par le régime capitaliste. Elles sont exploitées et écrasées par ce régime plus que les autres et la Municipalité de Montataire, dirigée par des communistes, ne se laissera jamais aller au racisme, tenant ces travailleurs immigrés comme responsables, alors qu'ils sont des travailleurs au même titre que les travailleurs français, ayant contre eux les mêmes exploiteurs et ce même régime féroce envers la personne humaine.

### LES RESPONSABILITÉS

En tout premier lieu : le pouvoir, pour les raisons évoquées plus haut, notamment pour satisfaire les grandes sociétés capitalistes en main-d'œuvre bon marché.

Ce n'est donc pas un hasard si l'on trouve une proportion aussi importante de population étrangère immigrée dans les communes ouvrières.

Par exemple : chez Chausson : qui favorise la venue de travailleurs immigrés en aussi grand nombre ? Sinon le gouvernement ! Mais qu'importe pour lui les conditions de travail, de salaires, d'habitat, de vie culturelle. Pour ces travailleurs transplantés à des milliers de kilomètres de leur pays d'origine, la plupart du temps coupés de leur famille, de leur culture, broyés par une société inhumaine qui les transforme en appendice de la machine.

Ce qui est condamnable également, c'est l'orientation de l'Office d'H.L.M. de Creil, qui non seulement « dirige » la plupart de ces « cas sociaux » de la région sur Montataire alors que dans le même temps elle transforme certains immeubles ou escaliers d'immeubles en véritables ghettos. La direction de l'Office d'H.L.M. est particulièrement responsable de l'accroissement de la population étrangère à Montataire, en « réservant » à notre

**MAILLARD**

*bijoutier de France*

MONTATAIRE

455.11.88

**MAILLARD**

*bijoutier de France*

MONTATAIRE

455.11.88



GÈRE

# IMMIGRÉE A MONTATAIRE : 18 %

## Quelle est la position de la Municipalité ?

ville la plus grande part de celle-ci, demandeurs de logements. Alors qu'une répartition plus équitable dans toute l'agglomération favoriserait l'intégration de cette population et les rapports avec les autres catégories d'habitants.

D'ailleurs, la Municipalité est intervenue dans ce sens auprès du Préfet et du Conseil d'administration de l'Office d'H.L.M. Il lui a été répondu qu'une commission serait constituée. Espérons que ce ne soit pas une manière élégante d'esquiver le problème.

### LE FOYER AFTAM

Ce foyer de 300 chambres environ a été construit par la société anonyme d'H.L.M. « Les Foyers Ouvriers Internationaux ». Les fonds nécessaires à cette construction proviennent, pour l'essentiel, du Fonds d'Action Sociale qui recueille une partie des allocations familiales versées aux travailleurs immigrés, dont la famille est restée dans le pays d'origine.

La ville de Montataire n'a participé à aucun moment au financement de cette opération, ni à sa gestion. Elle a donné son accord au permis de construire parce que cette réalisation correspondait à un besoin pour donner aux travailleurs immigrés de meilleures conditions d'habitat.

Sa réalisation en 1974 a permis, notamment, de supprimer les bidonvilles, comme celui de Gournay, et de sortir des mains des « marchands de sommeil » bon nombre de ces travailleurs.

Depuis un an et demi, ce Foyer est occupé, pour une grande part, par des réfugiés du Cambodge et d'autres pays du Sud-Est asiatique. Là encore, le pouvoir a « choisi » des villes comme Montataire pour y accueillir ces réfugiés. Ceux-ci ne devaient y rester que quelques mois. On mesure là encore la valeur des promesses gouvernementales.

En attendant, il a fallu scolariser les enfants, alors que les établissements scolaires sont surchargés et ne peuvent accueillir tous les enfants en âge d'entrer en maternelle. Bien qu'après notre intervention une subvention nous ait été allouée pour les fournitures scolaires, rien n'est fait pour la construction de locaux, notamment maternelles, avec un financement particulier.

Là encore la responsabilité du gouvernement est grande. Non seulement la venue de ces réfugiés accroît le nombre de population immigrée dans la ville, mais de plus le pouvoir les a implantés dans une région où le chômage est important. Aussi, ce ne sont pas ces réfugiés qui doivent être tenus pour responsables, mais le gouvernement.

Nous pensons, quant à nous, que cette situation ne doit pas s'éterniser et que le pouvoir doit diriger ces personnes sur



des lieux d'implantation où elles trouveront du travail et des conditions d'habitat plus conformes à la vie familiale. D'autre part, il est inacceptable qu'au fur et à mesure que des familles de réfugiés quittent le foyer, elles soient remplacées par d'autres pour qui les mêmes problèmes se posent.

\*\*\*

La Municipalité de Montataire est très consciente des problèmes que pose l'importance de la population étrangère immigrée. Elle entend continuer à agir pour que cet accroissement anarchique cesse et pour la promotion d'une politique rationnelle de l'immigration.

Fidèle à sa politique en faveur de la population laborieuse, elle appelle celle-ci, française et immigrée, à rejeter le racisme, à s'unir et à agir contre la politique du pouvoir des monopoles capitalistes et pour les changements démocratiques profonds qui seuls permettront des solutions plus réalistes et humaines à ces questions.

Michel ROGER.

TRAVAUX PUBLICS - BATIMENT - GENIE CIVIL  
ENTREPRISE

**Jacques GUYOT**

Ancienne Maison THEVENOT Père fondée en 1891  
8, rue Victor Hugo - 60104 CREIL - Tél. 425.00.23

Imprimerie **NATUREL**

TOUS TRAVAUX INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX  
Naissance - Mariage - Visite et Deuil

60160 MONTATAIRE

Tél. 455.07.40

**MAILLARD**

*bijoutier de France*

MONTATAIRE

455.11.88



**MAILLARD**

*bijoutier de France*

MONTATAIRE

455.11.88





# Le billet du Conseiller Général

Après six mois de mandat, s'il est encore trop tôt pour faire un bilan d'activité, on peut déjà tirer quelques enseignements et faire le point.

Le premier de ces enseignements, c'est que la présence d'un groupe communiste au Conseil Général a un aspect positif puisqu'elle a permis de mieux faire entendre la voix des travailleurs en lutte pour leur emploi et les revendications, y compris par la venue de délégations qui ont été reçues lors des sessions du Conseil Général.

Dans le même ordre d'idées, il est de plus en plus difficile à la majorité du Conseil Général d'avaliser facilement la politique du pouvoir, par le fait que la gauche avec son groupe communiste s'est renforcée au sein de l'assemblée départementale.

Concernant le canton de Montataire, non seulement j'ai participé aux aspects officiels du mandat (cérémonies, commission cantonale d'aide sociale, conseils d'administration du C.E.S., etc) qui incombent normalement au Conseiller général - ce qui est déjà un changement par rapport au passé - mais surtout je m'efforce de répondre aux préoccupations les plus immédiates de la population sous diverses formes (interventions auprès des services départementaux, des administrations, pour des cas particuliers, collectifs, ou de communes).

**C'EST SANS ATTENDRE QU'IL FAUT LUTTER, CAR LA MISÈRE N'ATTEND PAS.**

Pour Montataire même, ceci est grandement facilité par l'existence d'une Municipalité à direction communiste, et j'ai pour ligne de conduite de ne rien régler, ni même intervenir, sans en avoir référé à la Municipalité en général, et en particulier au Maire Robert Trin pour en discuter, prendre avis, ou décider en commun.

C'est une fructueuse collaboration, positive, efficace, qui doit encore se développer, dans l'intérêt de la population.

A partir de novembre des permanences seront tenues dans les communes des cantons, et bien entendu Montataire sera touchée par celles-ci.



Maurice Bambier aux côtés des travailleurs en lutte

Elles seront faites avec le souci d'être encore plus en contact avec vous tous, en liaison avec votre Municipalité, pour contribuer à la résolution des problèmes qui se posent avec toujours plus d'acuité, en raison de la politique d'austérité, de difficultés, et de misère qui est celle du pouvoir Giscard-Barre.

Parallèlement mon action et ma participation aux luttes contre les saisies, les expulsions, les coupures de gaz, d'eau, d'électricité, grandiront au même rythme que ces luttes grandiront.

Si plus que jamais l'heure est à l'action unie contre un épolitique de régression sociale, soyez persuadés que votre Conseiller général, avec vous, fera tout ce qui est possible pour que nous allions ensemble vers le changement démocratique, la victoire du Programme commun de la gauche, qui mettront fin à la misère, à la régression sociale, aux difficultés.

Mais c'est sans attendre qu'il faut lutter, car la misère n'attend pas.

Maurice BAMBIER.

**LIBRAIRIE - PAPETERIE**

**M. LEMAIRE**

57, Rue de la République - MONTATAIRE

Tél. 455.25.07

Fournisseur des  
Écoles et C. E. S.  
de la Région  
Creilloise

Articles de Bureau



Du 24 au 30 octobre 1976...

## UNE DÉLÉGATION DE MONTATAIRE S'EST RENDUE EN R.D.A.

Une dizaine de personnes se sont rendues du 24 au 30 octobre dernier dans notre ville jumelle de FINSTERWALDE, bien connue déjà par de nombreux Montatairiens.

Les visites, les discussions que nous avons eues avec nos amis de R.D.A. ont permis de mieux comprendre les points de vue et les objectifs du gouvernement de la République Démocratique Allemande. Les résultats, nombreux déjà obtenus, sont tels que l'on peut affirmer que l'économie de ce pays socialiste ne connaît ni le chômage ni l'inflation.

Depuis 1973, alors que les prix en France ont augmenté de plus de 40 % et que le pouvoir d'achat des travailleurs a diminué de 8 % environ, les prix dans ce pays sont restés stables et les revenus ont augmenté de 6 % par an.

L'ampleur des réalisations sociales, culturelles, sportives, n'a pas manqué d'étonner les spécialistes qui pourtant connaissaient déjà bien les problèmes.

On peut citer en exemple le nouveau quartier de FINSTERWALDE où l'on construit en moyenne 300 logements par an : Là, on ne se contente pas de réserver les terrains pour les bâtiments sociaux, culturels ou sportifs ! Ils sont construits en même temps !

C'est ainsi que pour la première tranche de logements (650), on y construit 2 crèches, 2 jardins d'enfants, une école primaire et secondaire, un grand magasin, une bibliothèque, une piscine couverte avec un sauna, une salle de sport et ses terrains d'évolution...

Tout ceci est rendu possible grâce à l'aide économique apportée par les usines. En effet, sans la propriété collective des grands moyens de production, cela resterait sous forme de catalogue publicitaire électoral, comme les 2.000 crèches de Messmer.

La voie au socialisme pour la France devra en effet, inévitablement, passer par cette appropriation des trusts capitalistes tels que Dassault et Usinor. Sans cela, rien ou presque rien ne changerait !

Michel RINGENBACH.

## A LA RENCONTRE DE LA R.D.A.

A l'initiative du Centre Culturel et du Comité France-R.D.A. de Montataire, la semaine « à la rencontre de la République Démocratique Allemande » a connu un vif succès.

Placée sous le signe de l'amitié entre nos deux peuples, cette semaine a permis à la population de Montataire de mieux approcher la réalité d'un pays qui, de par l'attitude de l'Etat Français, vient seulement de se voir reconnaître en tant qu'Etat, mais sans pour autant voir ses citoyens reconnus en tant que tels.

C'est donc à travers la musique, le cinéma, les expositions, les débats sur le sport, l'enseignement, qu'un large public a rencontré la République Démocratique Allemande.

Retenons parmi ces manifestations, le concert du Quatuor à Cordes de Berlin qui a ravi la centaine de spectateurs venue (un jeudi soir) dans l'Eglise Notre-Dame de Montataire, écouter Beethoven, Haydn, et une œuvre de musique contemporaine du compositeur de R.D.A. Matthus qui fut particulièrement appréciée.

Notons pour terminer que le sens donné à cette initiative, a permis au public, par la signature de cartes-pétitions destinées à faire reconnaître les citoyens de la R.D.A. par l'Etat Français, l'abonnement à la revue France-R.D.A., ou l'adhésion à l'organisation, d'agir pour le renforcement des liens culturels entre nos deux pays.



*Le Berliner Streichquartett dans l'Eglise de Montataire*



ENTREPRISE GÉNÉRALE DE MAÇONNERIE

# Henri HAINAULT

594, Rue du 8 Mai 1945 - LAIGNEVILLE - Tél. 455.13.27

## Travaux réalisés :

- Hôtel de Ville de Creil
- Hôtel des Postes de Creil
- Sté Lyonnaise des Eaux - Creil
- CERCHAR
- A.F.T. à Monchy-Saint-Eloi
- Central Téléphonique de Creil
- Centre Leclerc - Montataire
- Centre de Secours - Creil

TERRASSEMENTS

BÉTON ARMÉ

TRAVAUX ADMINISTRATIFS  
ET PRIVÉS

Qualification Professionnelle : 110-133

Pour tous vos déplacements : TAXIS - AUTOCARS

## Transports EVRARD s.a.

15, rue Jules-Juillet - CREIL - 455.02.07  
DU MATÉRIEL MODERNE - DES PRIX

# Boufflette

tout, absolument tout pour construire, rénover et équiper la maison



Ouvert tous les jours et samedi

Accès facile - Parking - Zone Industrielle - CREIL - Nogent-Villers 2, rue du Marais Sec  
☎ (4) 455.25.40

# Grand Garage des Obiers

Concessionnaire CITROËN

Gérant de la S.A. Bassot et Bonvillain

38, Avenue du 8 Mai - NOGENT-SUR-OISE

Tél. 455.12.62 - 05.24 - 12.74

CITER - Location voitures sans chauffeur  
Station-Service et Pneumatiques

79, rue Gambetta - CREIL - Tél. 455.01.42



# ECHOS DE LA VIE QUOTIDIENNE — ECHOS

## Pour pouvoir voter, il faut se faire inscrire sur les listes électorales

Le Maire de Montataire rappelle à ses administrés qu'il est procédé actuellement aux

**Inscriptions sur la liste électorale jusqu'au 31 décembre inclus.**

Doivent se faire inscrire :

- Les jeunes gens âgés de 18 ans ou qui auront 18 ans avant le 28 février 1977.
- Les nouveaux habitants de Montataire.
- Les personnes qui ne se sont jamais fait inscrire.

Le Maire,  
**Robert TRIN.**

## Le Conseil Municipal dans l'action pour une véritable politique culturelle nationale.

Dans le cadre de la journée d'action pour le livre et la lecture publique du 6 novembre 1976, le Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> octobre 1976 a adopté le vœu dont on trouvera le texte ci-dessous.

Le Conseil d'Administration du Centre Culturel Communal de Montataire s'est associé pleinement à ce vœu.

### Vœu sur la politique culturelle.

La situation financière des communes s'est aggravée d'année en année par le transfert des charges, l'incidence de la T.V.A., le désengagement financier de l'Etat.

L'action culturelle des communes subit les conséquences de cette situation non seulement pour un développement mais encore pour son maintien, que ce soit pour la lecture publique, la musique ou toute autre composante de la vie culturelle.

Par exemple :

A Montataire, depuis dix ans, la Municipalité a ouvert deux bibliothèques. Plus de 2 millions de francs y ont été consacrés pendant cette période pour la construction, l'aménagement, l'achat de livres, l'animation et le personnel.

L'Etat, lui, a participé seulement pour 10 %.

Du fait des transferts de charges sur les budgets des communes, il devient de plus en plus difficile de répondre pleinement aux besoins d'achats de livres et d'équipements que nécessite la participation assidue de 2.750 lecteurs (adultes et enfants).

D'autre part, la Ville de Montataire a besoin d'un Centre aéré et de loisirs pour l'enfance, afin d'y développer des activités artistiques, d'éveil et de loisirs.

Pour réaliser ces équipements socio-culturels indispensables, il est nécessaire que l'Etat participe pour au moins 50 % de la dépense réelle et également aux dépenses de fonctionnement.

L'accès du plus grand nombre à une vie culturelle correspondant aux besoins de notre époque se trouve amoindri, et l'encouragement à la création se trouve sérieusement mis en cause.

### NOUS SOUHAITONS :

— Que le Parlement vote pour le Secrétariat d'Etat aux Affaires Culturelles un budget qui soit au moins égal à 1 % du budget national au lieu de 0,50 % actuellement.

— Qu'une nouvelle répartition des ressources entre l'Etat et les collectivités locales assure à celles-ci les moyens leur permettant d'assumer leurs responsabilités.

Nous estimons donc que l'acuité du problème pose désormais comme urgente la nécessité d'une reconsidération de la politique culturelle nationale.

(Adopté à l'unanimité)

## Délégation chez le Sous-Préfet le 6 novembre 1976

Alors que se discutait, à l'Assemblée Nationale, le budget des Affaires culturelles, et que Madame Giroud, Secrétaire d'Etat, se rendait à Beauvais, une délégation de Montataire a été reçue à la Sous-Préfecture de Senlis le samedi 6 novembre.

Elle était porteuse de la délibération du Conseil Municipal

sur la politique culturelle (adoptée le 1<sup>er</sup> octobre), de 250 signatures de lecteurs des Bibliothèques municipales.

La délégation a exprimé à M. le Sous-Préfet la nécessité que le budget culturel soit porté à 1 % de l'ensemble du budget, notamment que les bibliothèques et la lecture publique reçoivent des moyens suffisants afin de pouvoir remplir normalement leur mission.

Les élus ont démontré à M. le Sous-Préfet que dans le domaine culturel, comme dans d'autres, les Collectivités locales, avec la T.V.A., reversaient davantage à l'Etat qu'elles ne recevaient de subventions.

Par exemple, en 1975, sur le budget des bibliothèques, la Ville de Montataire a versé à l'Etat environ 30.000 frs de T.V.A. alors qu'elle recevait 10.000 frs de subventions !

C'est d'une nouvelle politique culturelle, c'est d'une réforme de la fiscalité que le pays a besoin, a souligné la délégation.

La délégation était composée de Robert TRIN, Maire, Irénée BAS, Michel ROGER, Adjoint, Léa GABRIELS, Michel RINGENBACH, Yves SOUFFLARD, Conseillers municipaux, Bernard PIETERARENS, animateur culturel, Nicole CAPET, Geneviève QUEMIZET, bibliothécaires.

## Avec les Communistes Délégation des femmes de Montataire chez le Premier Ministre

Le 20 octobre dernier, à Paris, une vingtaine de femmes de Montataire, accompagnées de leurs enfants, sont venues dire à l'Hôtel Matignon, chez M. Barre, leur refus de l'austérité et leur volonté de voir prises en compte, immédiatement, les propositions du groupe communiste à l'Assemblée Nationale.

La délégation était porteuse d'un millier de pétitions recueillies par les militants communistes auprès des habitantes et des habitants de Montataire.

Parmi ces femmes on remarquait notamment la présence de Jeannie BROCHOT et Lucienne BULCKE, Conseillères municipales, et de Christian PAREL et Paulette BORDEZ, respectivement Secrétaire et Trésorière de la Section de Montataire du P.C.F.

M. Barre, bien que prévenu initialement de la venue de cette délégation, n'a pas daigné la recevoir.

Il est vrai qu'il ne s'agissait que de travailleuses, de femmes de travailleurs, et de leurs enfants, de surcroît en lutte pour une vie plus sûre et plus juste.

Evidemment, lorsqu'il s'agit des exigences de M. Dassault ou des opérations de M. Hersant...

Nous laissons à nos lectrices et à nos lecteurs le soin de conclure.



les femmes  
de Montataire  
et leurs enfants  
devant l'Hôtel  
Matignon



# ECHOS DE LA VIE QUOTIDIENNE — ECHOS

## Pour pouvoir voter, il faut se faire inscrire sur les listes électorales

Le Maire de Montataire rappelle à ses administrés qu'il est procédé actuellement aux

**Inscriptions sur la liste électorale jusqu'au 31 décembre inclus.**

Doivent se faire inscrire :

- Les jeunes gens âgés de 18 ans ou qui auront 18 ans avant le 28 février 1977.
- Les nouveaux habitants de Montataire.
- Les personnes qui ne se sont jamais fait inscrire.

Le Maire,  
**Robert TRIN.**

## Le Conseil Municipal dans l'action pour une véritable politique culturelle nationale.

Dans le cadre de la journée d'action pour le livre et la lecture publique du 6 novembre 1976, le Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> octobre 1976 a adopté le vœu dont on trouvera le texte ci-dessous.

Le Conseil d'Administration du Centre Culturel Communal de Montataire s'est associé pleinement à ce vœu.

### Vœu sur la politique culturelle.

La situation financière des communes s'est aggravée d'année en année par le transfert des charges, l'incidence de la T.V.A., le désengagement financier de l'Etat.

L'action culturelle des communes subit les conséquences de cette situation non seulement pour un développement mais encore pour son maintien, que ce soit pour la lecture publique, la musique ou toute autre composante de la vie culturelle.

Par exemple :

A Montataire, depuis dix ans, la Municipalité a ouvert deux bibliothèques. Plus de 2 millions de francs y ont été consacrés pendant cette période pour la construction, l'aménagement, l'achat de livres, l'animation et le personnel.

L'Etat, lui, a participé seulement pour 10 %.

Du fait des transferts de charges sur les budgets des communes, il devient de plus en plus difficile de répondre pleinement aux besoins d'achats de livres et d'équipements que nécessite la participation assidue de 2.750 lecteurs (adultes et enfants).

D'autre part, la Ville de Montataire a besoin d'un Centre aéré et de loisirs pour l'enfance, afin d'y développer des activités artistiques, d'éveil et de loisirs.

Pour réaliser ces équipements socio-culturels indispensables, il est nécessaire que l'Etat participe pour au moins 50 % de la dépense réelle et également aux dépenses de fonctionnement.

L'accès du plus grand nombre à une vie culturelle correspondant aux besoins de notre époque se trouve amoindri, et l'encouragement à la création se trouve sérieusement mis en cause.

### NOUS SOUHAITONS :

— Que le Parlement vote pour le Secrétariat d'Etat aux Affaires Culturelles un budget qui soit au moins égal à 1 % du budget national au lieu de 0,50 % actuellement.

— Qu'une nouvelle répartition des ressources entre l'Etat et les collectivités locales assure à celles-ci les moyens leur permettant d'assumer leurs responsabilités.

Nous estimons donc que l'acuité du problème pose désormais comme urgente la nécessité d'une reconsidération de la politique culturelle nationale.

(Adopté à l'unanimité)

## Délégation chez le Sous-Préfet le 6 novembre 1976

Alors que se discutait, à l'Assemblée Nationale, le budget des Affaires culturelles, et que Madame Giroud, Secrétaire d'Etat, se rendait à Beauvais, une délégation de Montataire a été reçue à la Sous-Préfecture de Senlis le samedi 6 novembre.

Elle était porteuse de la délibération du Conseil Municipal

sur la politique culturelle (adoptée le 1<sup>er</sup> octobre), de 250 signatures de lecteurs des Bibliothèques municipales.

La délégation a exprimé à M. le Sous-Préfet la nécessité que le budget culturel soit porté à 1 % de l'ensemble du budget, notamment que les bibliothèques et la lecture publique reçoivent des moyens suffisants afin de pouvoir remplir normalement leur mission.

Les élus ont démontré à M. le Sous-Préfet que dans le domaine culturel, comme dans d'autres, les Collectivités locales, avec la T.V.A., reversaient davantage à l'Etat qu'elles ne recevaient de subventions.

Par exemple, en 1975, sur le budget des bibliothèques, la Ville de Montataire a versé à l'Etat environ 30.000 frs de T.V.A. alors qu'elle recevait 10.000 frs de subventions !

C'est d'une nouvelle politique culturelle, c'est d'une réforme de la fiscalité que le pays a besoin, a souligné la délégation.

La délégation était composée de Robert TRIN, Maire, Irénée BAS, Michel ROGER, Adjoints, Léa GABRIELS, Michel RINGENBACH, Yves SOUFFLARD, Conseillers municipaux, Bernard PIETERARENS, animateur culturel, Nicole CAPET, Geneviève QUEMIZET, bibliothécaires.

## Avec les Communistes Délégation des femmes de Montataire chez le Premier Ministre

Le 20 octobre dernier, à Paris, une vingtaine de femmes de Montataire, accompagnées de leurs enfants, sont venues dire à l'Hôtel Matignon, chez M. Barre, leur refus de l'austérité et leur volonté de voir prises en compte, immédiatement, les propositions du groupe communiste à l'Assemblée Nationale.

La délégation était porteuse d'un millier de pétitions recueillies par les militants communistes auprès des habitantes et des habitants de Montataire.

Parmi ces femmes on remarquait notamment la présence de Jeannie BROCHOT et Lucienne BULCKE, Conseillères municipales, et de Christian PAREL et Paulette BORDEZ, respectivement Secrétaire et Trésorière de la Section de Montataire du P.C.F.

M. Barre, bien que prévenu initialement de la venue de cette délégation, n'a pas daigné la recevoir.

Il est vrai qu'il ne s'agissait que de travailleuses, de femmes de travailleurs, et de leurs enfants, de surcroît en lutte pour une vie plus sûre et plus juste.

Evidemment, lorsqu'il s'agit des exigences de M. Dassault ou des opérations de M. Hersant...

Nous laissons à nos lectrices et à nos lecteurs le soin de conclure.



les femmes  
de Montataire  
et leurs enfants  
devant l'Hôtel  
Matignon



Entreprise de Travaux publics



# SCHKIWISK

Tél. 457.28.77

60270 Gouvieux

## Pompes Funèbres Générales

CONCESSIONNAIRE DU SERVICE MUNICIPAL DE LA VILLE DE CREIL

30, Rue de la République, 60100 CREIL

Tél. 425.02.05

## Société Anonyme de Crédit Immobilier de la Vallée de l'Oise

17, Rue Albert Thomas - 60100 CREIL - Tél. 455.23.86



- PRÊTS pour :
- Constructions neuves
  - Constructions anciennes
  - Améliorations

PROMOTION DE LOGEMENTS SOCIAUX

### BRASSERIE DE MONTATAIRE

Bières - Cidres - Limonades - Sodas - Sirops

Jus de Fruits - Eaux Minérales

Spécialité : Vins de Touraine

## Roger DROUIN

MONTATAIRE

Tél. 455.07.13

3, Rue de Condé, 3

## Robert HENON

FER - METAUX - PAPIERS

Chantier : Rue Ginisti

Siège : 18, rue Voltaire

MONTATAIRE

Tél. 455.46.38

## Garage FOSSARD Patrick

MÉCANIQUE - TOLERIE - PEINTURE - ANTI-POLLUTION - CO - CO2

rue André Gourdin - 60670 LAIGNEVILLE

Tél. 455.43.26



## Le Tournoi international Juniors-Espoirs

1974 : Anderlecht  
1975 : Benfica  
1976 : Benfica

et 1977 ?

On ne peut que constater la renommée effective des clubs vainqueurs de notre tournoi.

Le niveau de cette 3<sup>e</sup> édition a été encore supérieur aux précédentes, avec cette fois la participation de six équipes.

En dépit du désistement de dernière heure du CSKA Sofia, nous avons assisté à un très bon tournoi. Il a connu un vif succès populaire durant les quatre jours de son déroulement.

Les prouesses de ces futurs participants aux compétitions européennes ont été applaudies tant à l'ancien stade K. Sellier qu'au stade Marcel Coene.

L'importance de cette manifestation a été soulignée par la présence des reporters du « Courrier Picard » et de la station TV FR 3 Picardie. Nos amis belges ont donné des comptes rendus dans la presse tant écrite que parlée du pays voisin.

Enfin, il est démontré, par les lettres de remerciements émanant des équipes invitées cette année que Montataire, une fois de plus, n'a pas failli à ses devoirs d'hôte.

S'agissant du déroulement du tournoi quelques faiblesses ont pu être relevées. Aussi serait-il souhaitable qu'à l'avenir un comité « permanent » d'organisation puisse être mis sur

le pied afin de préparer les éditions à venir dans les meilleures conditions possibles.

Chacun peut s'y intéresser et nous rejoindre. L'Office Municipal des Sports et le Service Municipal des Sports sont à votre entière disposition pour tout renseignement.

Pour conclure, profitons de ce bulletin pour remercier très sincèrement toutes celles et tous ceux qui nous ont apporté leur aide et plus particulièrement nos généreux annonceurs publicitaires qui ont offert coupes et challenges.

J.-P. BESSON.

## Un Champion de France de tir à l'arc à Montataire

M. WICART, directeur sportif, nous fait savoir que pour la première fois depuis 150 ans d'existence, la Première Compagnie d'Arc de Montataire compte dans ses rangs un Champion de France de Tir à l'Arc Chasse.

Il s'agit du jeune Jean-Luc DURIEUX qui a conquis ce titre envié lors de la finale du championnat qui s'est déroulée le dimanche 10 octobre 1976 à Tours.

Saluons avec sympathie notre nouveau champion et souhaitons-lui de futures et aussi belles réussites.

les articles de **SPORTS** s'achètent dans un magasin spécialisé à  
**MONTATAIRE 4, rue henri-barbusse nicole-philippe . sports**

# J. LOISELEUR et Fils

## ENTREPRISE PAYSAGISTE

- ESPACES VERTS
- TERRAINS DE SPORTS
- ENTRETIENS

44, Rue Aristide Briand  
VILLERS-SAINT-PAUL — 60870 RIEUX  
Tél. 455.08.01

### ENTREPRISE DE MAÇONNERIE

#### **BABILOTTE Roland**

Rue du Colonel Fabien (Ex Sentier du Stade)  
60 - MONTATAIRE - Tél. 455.27.43

## La Récupération de l'Oise

FER ET METAUX ET ESSUYAGE POUR L'INDUSTRIE

9, Place Auguste Génie  
MONTATAIRE Tél. 455.10.86



## S.A.R.L. QUENON - RIDOUX

Service  
après-vente

RADIO  
TELEVISION  
ELECTRO-MENAGER

TOUTES LES GRANDES MARQUES

78-80, rue Jean Jaurès

Tél. 455.13.35

MONTATAIRE

INSTALLATIONS SANITAIRES  
Accessoires de salles de bains  
COUVERTURE  
ENTREPRISE J. DEFRANCE  
25, rue A. Ribot  
60 NOGENT-SUR-OISE  
MAGASIN DE VENTE  
PLOMBERIE SANITAIRE  
Tél. 455.08.58

CADEAUX

JOUETS

### "AU CAPRICE"

Maison BONNET

44, rue de la République

MONTATAIRE

MAZOUT - CHARBONS  
en tous genres  
CUVES avec robinet ou pompe

### D. LEMAIRE

53, rue des Ecoles

MONTATAIRE

Tél. 455.11.32

Pour vos CHAUSSURES, une bonne adresse :

### B. BOUTHEMY

125, r. Jean-Jaurès - 60160 MONTATAIRE

Tél. 455 09.85 et sur votre marché

## S. a. Garage DEBUQUOY

Route de Chantilly

60100 CREIL

Tél. 425.11.50 et 13.44

Station Service "ESSO" ouverte Jour et Nuit

### AUTOMARCHÉ PERMANENT

Toutes Marques - Tous modèles - Révisés et Garantis

SERVICE ENTRETIEN - OUTILLAGE MODERNE

RÉPARATIONS - TOLERIE - PEINTURE

PIÈCES DÉTACHÉES - ACCESSOIRES - PNEUS



CHRYSLER

SIMCA

SUNBEAM

CONCESSIONNAIRE

## MOTEUR SERVICE

MOTOCULTEURS - TRONÇONNEUSES - TONDEUSES - FAUCHEUSES  
POMPES A EAU - REMORQUES - TARIÈRES - ALTERNATEURS  
MONO-BROSSES ASPIRATEURS - BALAYEUSES INDUSTRIELLES  
AUTOLAVEUSES INDUSTRIELLES

### Jean-Pierre WRZOCHOL

ATELIERS DE REPARATIONS

Démonstration gratuite à domicile

60700 PONT-SAINTE-MAXENCE

Tél. 472.23.00

— Homelite  
— Husqvarna  
— Wolf  
— Gaby  
— Toro  
— Lawn boy  
— Flymo  
— Staub  
— Labor Hako  
— Briban



## MAILLARD

bijoutier de France

MONTATAIRE

455.11.88

## MAILLARD

bijoutier de France

MONTATAIRE

455.11.88



# Renseignements divers

## Les permanences de vos élus

Monsieur Robert TRIN, Maire, tous les jours de 11 à 12 heures et sur rendez-vous.  
Messieurs et Mesdames les adjoints et les conseillers : sur rendez-vous.

## Les principaux services municipaux

**HOTEL DE VILLE** - Tél. 455.07.07 ou 455.02.00.

Lundi, mardi, mercredi, jeudi, de 8 h. 30 à 12 h. et de 14 à 18 heures.

Vendredi, de 8 h. 30 à 12 h. et de 14 h. à 17 h. 45.

Samedi, de 8 h. 30 à 12 heures.

**CENTRE MARCEL CACHIN** - 31, rue de la République -  
Tél. 455.25.31.

Mêmes jours et mêmes horaires que l'Hôtel de Ville.

Il comprend : Centre de Protection maternelle et infantile -  
Soins - Bureau d'Aide Sociale.

**CRÈCHE MUNICIPALE LOUISE MICHEL** -2, avenue Paul Vaillant  
Couturier - Tél. 455.41.15.

**CANTINE SCOLAIRE** - Se renseigner auprès de Mesdames les  
Directrices et Messieurs les Directeurs des Etablissements  
scolaires.

**SERVICE MUNICIPAL JEUNESSE ET CULTURE** - 94, rue Jean  
Jaurès - Le Palace - Tél. 455.08.54.

Mardi, mercredi, jeudi, vendredi, de 9 h. à 12 h. et de  
14 h. à 18 h.

Samedi, de 9 h. à 12 h. et de 14 h. à 17 h.

**Bibliothèque Elsa TRIOLET** - (Martinets) - Tél. 455.46.57.

Mardi de 14 h. à 19 h. - Mercredi de 9 h. à 12 h. et de  
14 h. à 18 h. 30 - Jeudi de 14 h. à 18 h. - Vendredi de  
14 h. à 18 h. - Samedi de 9 h. à 12 h. et de 14 h. à 17 h.

**Bibliothèque Paul ELUARD** - Rue des Déportés - Tél. 455.00.64

Mardi de 14 h. à 18 h. 30 - Mercredi de 9 h. à 12 h. et  
de 14 h. à 19 h. - Jeudi de 14 h. à 18 h. - Vendredi de  
14 h. à 18 h. - Samedi de 9 h. à 12 h. et de 14 h. à 17 h.

## POUR LES JEUNES...

**MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE** - Cavée  
d'Angy - Tél. 455.26.94.

Ouverte tous les jours, sauf le lundi, de 14 h. à 19 h. et  
de 20 h. 30 à 23 h.

De nombreuses activités : Equitation, Voile, Canoë,  
Archéologie, Ciné-club, Photo-Club, Théâtre, Mimes, Audio-  
visuel, Emaux, Modélisme, Sorties, Expositions.

## OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS

De nombreux clubs existent : football, volley-ball, hand-ball,  
basket-ball, ping-pong, judo, gymnastique, tir à l'arc, pétanque,  
billard, athlétisme, gymnastique volontaire féminine.

Pour toutes informations en matière sportive, s'adresser à  
la Salle des Sports Marcel Coene, Avenue Guy Moquet, tél.  
455.19.71 ou auprès des clubs.

## LES PERMANENCES AU SOUS-SOL DE LA MAIRIE

(à partir de 14 heures)

- **Contributions Directes** : le dernier vendredi de chaque  
mois.

- **C.C.A.S. (retraités et retraitables)** : le 4<sup>e</sup> mercredi de  
chaque mois.

**OFFICE PUBLIC INTERCOMMUNAL D'H.L.M.** - 2, Rue Albert  
Thomas - Creil - Tél. 455.12.56 - Bureau annexe, rue Bretagne,  
Compiègne - Tél. 420.27.98 - 440.27.98.

Il a été procédé à la mise en place d'une borne d'appel pour  
taxis, Place A. Génie. Tél. 455.45.45.

Nous vous informons que les bureaux des **Services  
Techniques Municipaux** se trouvent désormais rue A. Ginisti.  
Tél. 455.03.04.

# STARCO - Groupe Unil

3, Avenue de la République, 3  
BEAUVAIS - Tél. 445.05.73

Département

**LUBRIFIANTS**

*Produits industriels*

Département

**ALIMENTATION**

*Produits Colgate - Palmolive*

## MAILLARD

*bijoutier de France*

MONTATAIRE

455.11.88



## MAILLARD

*bijoutier de France*

MONTATAIRE

455.11.88





## En cas d'urgence...

|                                       |           |                                  |           |
|---------------------------------------|-----------|----------------------------------|-----------|
| <b>SERVICE D'INCENDIE ET SECOURS</b>  | 455.08.87 | <b>AMBULANCES</b>                | 455.98.64 |
| Pompiers de Montataire                | 18        | AMBULANCES DE MONTATAIRE         |           |
| Pompiers de Creil                     |           | <b>TAXIS</b>                     | 455.26.13 |
| <b>DOCTEURS</b>                       |           | CAZET                            | 455.07.45 |
| HANNOUN, 38, rue Roger Salengro       | 455.10.46 | LEGRAS                           | 455.21.88 |
| KESSLER, 4, rue de Condé              | 455.14.06 | PIQUET                           | 455.51.20 |
| LEVY, 86 bis, rue Jean Jaurès         | 455.07.91 | WAVRANT                          | 455.45.45 |
| COHEN, 86 bis, rue Jean Jaurès        | 455.07.91 | Borne d'appel                    |           |
| BENEGMOS, 86 bis, rue Jean Jaurès     | 455.07.91 | <b>MATERNITÉS</b>                | 425.01.97 |
| SALMONA, 86 bis, rue Jean Jaurès      | 455.07.91 | CREIL, Parc Rouher               | 453.01.71 |
| AZOULAY et CHAPTINEN, Radiologues,    |           | SENLIS                           |           |
| 86 bis, rue Jean Jaurès               | 455.15.35 | <b>HOPITAUX</b>                  | 425.00.67 |
| <b>PHARMACIENS</b>                    |           | CREIL                            | 453.01.71 |
| SAVY-BARTEAU, 96, rue Jean Jaurès     | 455.07.31 | SENLIS                           | 445.04.94 |
| DANGLETERRE, 62, rue de la République | 455.08.68 | BEAUVAIS                         | 450.04.28 |
| LAFONT, 162, rue Jean Jaurès          | 455.07.75 | CLERMONT (Hôpital Général)       | 450.08.60 |
| Mme SEIGLE, Centre Commercial des     |           | CLERMONT (Hôpital Psychiatrique) | 440.17.70 |
| Martinet                              | 455.58.66 | COMPIÈGNE                        | 457.31.40 |
| <b>DENTISTES</b>                      |           | CHANTILLY                        |           |
| LANGLOIS, 82, rue Victor Hugo         | 455.43.75 | <b>INFIRMIERS</b>                |           |
| DHALLU-GEFFROY, 56, rue de la         |           | Mme HEURTEUR-MONVOISIN, 73, rue  | 455.53.59 |
| République                            | 455.07.93 | Jean Jaurès                      | 455.18.00 |
| POLYCLINIQUE, rue Armand Desnosse     | 455.21.56 | LESAGE, 84, rue Anatole France   |           |
| <b>SERVICE DES EAUX</b>               |           | 31, rue de la République (Centre | 455.25.31 |
| Lyonnaise des Eaux et de l'Eclairage, |           | Marcel Cachin)                   |           |
| rue Buhl, Creil                       | 425.25.22 | <b>POLICE</b>                    |           |
| <b>ÉLECTRICITÉ</b>                    |           | Commissariat de Montataire       | 455.07.47 |
| Régie Communale d'Electricité,        |           | Commissariat de Creil            | 425.17.17 |
| 1, rue Romain Rolland                 | 455.07.38 | Gendarmerie de Montataire        | 455.07.14 |
| <b>GAZ DE FRANCE</b>                  |           | Police Secours                   | 17        |
| 56, rue Jean Jaurès                   | 455.05.90 |                                  |           |
|                                       | 455.00.42 |                                  |           |



**A VOTRE SERVICE**  
**3 véhicules de 1<sup>re</sup> urgence**  
**1 véhicule de réanimation**



JOUR **455 - 98 - 64** NUIT

**Les Ambulances de Montataire**

Siège social : Rue des Fontaines - SAINT-VAAST-LES-MELLO 60910

**J. PROVIN**

Véhicules tout confort  
 Poste d'oxygénothérapie  
 Matelas coquille

Service rapide  
 Equipement radio-téléphone

Tarif préfectoral remboursé  
 à 100 % pour tous les assurés  
 sociaux

Pour une entrée ou une  
 sortie d'un Hôpital ou Clinique

Pour une radio ou rééducation


Pour une consultation ou un  
 traitement par rayons

Pour une maternité, un accident  
 du travail ou de la route

Pour manifestations sportives

Pour tous malades assis - Taxi sanitaire



 \*\*\*\*\*  
**BRUYERE**

TRAVAUX PUBLICS  
OUVRAGES D'ART

CONSTRUCTIONS  
INDUSTRIELLES

BÉTON ARMÉ

14, rue de Prony - 75017 PARIS

Direction de Creil : Rte de Creil, 60340 St-LEU-D'ESSERENT - Tél. 455.03.12

**ROSA** *coiffure*



9, Rue de la République

**MONTATAIRE** Tél. 455.12.28

CHEMISERIE

*Comptoir Cotonnier*

RIDEAUX



83 à 91, rue Gambetta à **CREIL** - Tél. 455.06.63

**Pour toutes les Fêtes** le "Comptoir Cotonnier" vous propose

● **PARURES DE LIT**

Tobra, Anne de Solène,  
Les 3 Jonquilles, Black lady  
Les 3 Sapins, Gérardmer, etc...

● **TAPIS** Peltex, Kadoura

● **CHEMISERIE ET TRICOTS**

● **VÊTEMENTS PROFESSIONNELS**

● **SERVICES DE TABLES**

Clair Décor, Nydel, Basques  
Dewitte, Florgal, Dentelle, etc...

● **TISSUS D'AMEUBLEMENT**

● **LITERIE "TRECA"**

● **GRAND CHOIX de RIDEAUX**  
Spécialiste



Vente et pose de tringles  
Devis gratuit